



Bulletin Officiel

N°7109 Vendredi 10 mai 2024

www.cmf.tn

29^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E.	3
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	4

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

HANNIBAL LEASE	5
----------------	---

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E.	6
--	---

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -	8
--	---

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10
SICAV BNA	11

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	12
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	14
SICAV BNA	16

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ENDA TAMWEEL 2024-1	18
---------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	24
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 30/04/2024)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31DECEMBRE 2023

- COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPÉENNE C.A.R.T.E. (INDIVIDUELS)
- SOCIÉTÉ TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS - SOTETEL -
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF
- FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR
- FCP VALEURS AL KAOUTHER
- FCP VALEURS CEA
- FCP VALEURS SERENITE 2028
- FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
- FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E, sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 juin 2024 à 10h00 au siège social de la Société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Réaffectation de réserves ;
6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;
7. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2023 ;
8. Renouvellement de mandat d'un commissaire aux comptes et Nomination d'un nouveau commissaires aux comptes ;
9. Fixation des jetons de présence et de la rémunération du comité d'audit interne ;
10. Pouvoirs ;

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF du 25 décembre 2001

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2ème étage Rue du Lac Constance-

Les Berges du Lac -1053 Tunis

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mardi 28 mai 2024 à 11 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2023;
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023;
- 3- Approbation de ces rapports, du bilan et des comptes annexes de l'exercice 2023;
- 4- Quitus aux administrateurs;
- 5- Renouvellement du mandat des administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats;
- 7- Fixation des jetons de présence.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Hannibal Lease

Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges Du Lac – Tunis

La société Hannibal Lease a le plaisir d'inviter les actionnaires minoritaires de l'établissement à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le vendredi 31 Mai 2024 à 10H00 à son Siège Social sis Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges Du Lac – Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration d'Hannibal Lease et ce pour un mandat de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Seuls les actionnaires détenant individuellement, au plus, 0,5% du capital pour les personnes physiques et, au plus, 5% du capital pour les institutionnels peuvent prendre part aux travaux de cette Assemblée.

L'accès à la réunion se fera sur présentation d'une pièce d'identité pour les personnes physiques et d'un pouvoir de représentation dûment établi pour les personnes morales.

La délégation de pouvoir est permise par acte dûment signé et légalisé par le mandant.

Les documents afférents à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège d'Hannibal Lease.

2024 – AS – 0595

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.****Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS**

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 Juin 2024.

Première résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société et le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2023, les actionnaires approuvent lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2023 tels qu'ils leur sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 1 972 200,000 Dinars des réserves facultatives distribuables en franchise d'impôts constituées au 31/12/2013 aux résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire net de l'exercice 2023, qui s'élève à 8 679 870,222 Dinars, tel que proposé par le conseil d'administration, comme suit:

Bénéfice 2023	8 679 870,222
+ Report à nouveau antérieur	2 384 286,632
+ Résultat reportés provenant des réserves facultatives en franchise de la RAS	1 972 200,000
	13 036 356,854
Premier reliquat	1 700 000,000
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponibles	11 336 356,854
Deuxième reliquat	450 000,000
- Réserves pour Fonds social	10 886 356,854
Troisième reliquat	2 027 800,000
- Dividendes à servir aux PM prélevés sur le bénéfice 2023	1 972 200,000
- Dividendes à servir aux PP (distribuables en franchise de la RAS)	6 886 356,854
Quatrième reliquat	5 000 000,000
- Réserves facultatives distribuables soumises à la RAS	1 886 356,854
Cinquième Reliquat	1 886 356,854
- Report à nouveau distribuable soumis à la RAS	

Soit un dividende de 1,600 Dinar par actions ou certificats d'investissements.

2 027 800,000 Dinars provenant des résultats de l'année 2023 à servir aux personnes morales et 1 972 200,000 Dinars qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des réserves facultatives figurant au bilan de la société au 31/12/2013 et non soumises à la retenue à la source en application de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30/12/2013 et portant loi de finance 2014 à servir aux personnes physiques.

La mise en paiement s'effectuerait le

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

Après avoir entendu lecture du rapport d'activité de la société CARTE ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, les actionnaires approuvent le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils leurs sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet Consulting and Financial Firm membre de BAKERTILLY International représenté par Monsieur Walid Ben Ayed et de nommer le cabinet CMC représenté par Monsieur Chérif Ben Zina comme commissaires aux comptes et ce pour une période de trois (3) ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2026.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent douze mille cinq cent (112 500) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société au titre de l'exercice 2023. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente-sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets au titre de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »

Siège social : Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2024.

(en kDT)

Désignation	1 ^{er} trimestre			2023 ^(*)
	2023	2024	Δ en %	
Produits d'exploitation	11 212	12 815	14,3%	66 486
Ventes, travaux & services	11 067	12 612	14,0%	64 926
- Chiffre d'affaires local	10 575	12 101	14,4%	62 735
- Chiffre d'affaires export	491	511	4,1%	2 191
Autres produits d'exploitation	145	203	39,8%	1 560
Charges d'exploitation^(**)	10 163	12 245	20,5%	58 422
Achats consommés	5 229	6 788	29,8%	37 600
Charges du personnel	4 001	4 440	11,0%	16 312
Autres charges d'exploitation	933	1 017	9,1%	4 510
EBITDA	1 049	570	-45,6%	8 064
Produits financiers	159	174	9,6%	834
Charges financières	553	530	-4,3%	2 174
Gains exceptionnels	-	11	-	602

(*) Extrait des Etats Financiers audités 2023.

(**) Hors dotations aux amortissements et aux provisions

NB : Les indicateurs d'activité publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit, arrêtés selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Les indicateurs d'activité de Sotetel relatifs au 1^{er} trimestre 2024 font ressortir les faits marquants suivants :

- La dynamique de croissance des revenus se confirme au 1^{er} trimestre 2024 avec une évolution de +1,6 MDT représentant une évolution de 14,3% par rapport au 1^{er} trimestre 2023 ;
- En effet les revenus du 1^{er} trimestre 2024 se sont établis à 12 815 kDT dont 12 101 kDT (+14,4%) provenant du chiffre d'affaires local et 511 kDT (+4,1%) en rapport avec l'activité à l'Export ;
- Quant aux charges d'exploitation cumulées, elles atteignent 12 245 kDT contre 10 163 kDT au 1^{er} trimestre 2023, enregistrant ainsi une hausse de 20,5%, dont 6 788 kDT des achats consommés (y-compris la sous-traitance), 4 440 kDT des charges du personnel et 1 017 KDT autre des charges d'exploitation ;

- Au terme du 1^{er} trimestre 2024, la société dégage un EBITDA de +570 kDT contre +1 049 kDT une année auparavant, soit une baisse de 45,6% impactée essentiellement par :
 - La prépondérance de la partie Génie Civil, 100% sous-traitée, dans le chiffre d'affaires de certains grands Projets ;
 - L'impact de l'inflation sur le coût d'achat des fournitures et des matières premières.
 - L'application de l'accord sur l'augmentation des salaires

S'agissant des perspectives, la SOTETEL prévoit une consolidation des activités en local et à l'export en assurant l'augmentation du chiffre d'affaires à travers la rentabilité des activités et la diversification du portefeuille de services, ainsi que l'optimisation des coûts et la gestion de la performance.

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouira-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **07 Mai 2024**, Placement Obligatoire SICAV a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice **2023**, à compter du **15 Mai 2024**.

Un dividende Brut de 6,728 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligatoire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0598

AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV BNA
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège Social : Rue Hédi Noura-1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du **07 Mai 2024**, SICAV BNA a le plaisir d'informer ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice **2023**, à compter du **15 Mai 2024**.

Un dividende Brut 4,403 dinars par action

Le règlement de ce dividende sera effectué en numéraire aux guichets de la BNA et BNA CAPITAUX.

OPTION

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Placement Obligatoire SICAV le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2024 – AS – 0599

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Nouria -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 mai 2024**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2023 tel qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2023 comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2023	9 100 932,459
Régularisation du résultat d'exploitation	-42 018,589
Report à nouveau - Exercice 2022	-
Sommes capitalisées de l'exercice 2023	9 058 913,870

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2023 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité

2024 - AS - 0600

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 24 juin 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2024**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligataire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2023 ci-après :

Résultat d'exploitation :	15 849 956,182
Régularisation du résultat d'exploitation	(823 815,409)
Report à nouveau	975,893

Sommes distribuables	15 027 016,666
Dividendes au titre de l'exercice	15 024 996,512
Résultat reporté	2 020,154

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende brut de l'année **2023** à **6,728 dinars** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA et BNAC à compter du **15-05-2024**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 36 000,000 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2024 – AS – 0601

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**SICAV BNA**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 2 août 1993
Siège social : Rue Hédi Nourira-1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Mai 2024**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable SICAV-BNA », après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et approuve les opérations qui y sont énumérées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2023 ci-après :

Résultat d'exploitation :	109 172,683
Régularisation du résultat d'exploitation	6 863,525
Report à nouveau	6,848

Sommes distribuables	116 043,056
Dividendes au titre de l'exercice	116 019,050
Résultat reporté	24,006

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende **brut** de l'année **2023** à **4,403 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **15-05-2024** aux guichets de la Banque Nationale Agricole et de BNA CAPITAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration dans les termes de l'article 190 du code des sociétés commerciales et des articles 17 et suivants des statuts, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les États Financiers de l'exercice 2026:

Monsieur KARIM BEN AISSA
Monsieur KAMEL SFAXI
Banque Nationale Agricole
Société Immobilière et de Participation « SIMPAR »
Société Immobilière et de Viabilisation « SIVIA »
Société ESSOUKNA
Société BNA Capitaux
Société de Promotion Immobilière El MADINA
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe une enveloppe brute de 16 200,000 dinars au titre des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôts ou publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «ENDA Tamweel 2024-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ENDA Tamweel réunie le **23/06/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires par appel public à l'épargne et/ou privé pour un montant global maximum de 300 millions de dinars dans un délai ne dépassant pas le 31/12/2024 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **24/01/2024** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « ENDA Tamweel 2024-1 » selon les conditions suivantes :

Montant : 40 millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 millions de dinars

Taux d'intérêts :

- Taux fixe : une fourchette avec un minimum de 10% brut l'an et un maximum de 13% brut l'an ;
- Taux variable : TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+4,00% brut l'an au maximum.

Durée : de 5 à 10 ans

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Catégorie A : 10,80% et/ou TMM + 2,90% brut l'an sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,00% et/ou TMM + 3,15% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est d'un montant de 40 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 50 Millions de dinars, divisé en 400 000 obligations, susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2024** et clôturées sans préavis au plus tard le **24/07/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/07/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **07/08/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2024** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

ENDA Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « ENDA Tamweel 2024-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par ENDA Tamweel, mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/07/2024**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **24/07/2024**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **ENDA Tamweel 2024-1** » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,80%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,15%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 315 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1^{ère} année pour la catégorie A et à la 3^{ème} année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/07/2029** pour la catégorie A et le **24/07/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **24/07/2025**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **24/07/2025** et le premier remboursement en capital aura lieu le **24/07/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,80%** l'an pour la catégorie A et de **11,00%** l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2024 à titre indicatif, qui est égale à 7,991% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,891% pour la catégorie A et de 11,141% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,90%** pour la catégorie A et de **3,15%** pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire « **ENDA Tamweel 2024-1** » sont émises pour une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- **3 ans** pour la catégorie A ;
- **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration est de :

- **2,638 années** pour la catégorie A
- **4,037 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **11/10/2023**, Fitch Ratings a relevé la note nationale à long terme attribuée à ENDA Tamweel de BBB- (tun) à **BBB (tun)** avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **11/04/2024** une notation **provisoire** à long terme **BBB (tun) (EXP)** à l'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « ENDA Tamweel 2024-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'exède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par

TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ENDA Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse TUNISIE VALEURS de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ENDA Tamweel 2024-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

ENDA Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ENDA Tamweel 2024-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-1129**, du document de référence « ENDA Tamweel 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **24/04/2024** sous le n°**24-003** ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la société ENDA Tamweel, Rue de l'Assistance, Cité Khadra, 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30/04/2024.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	116,483	119,053	119,073
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	161,974	165,921	165,951
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	133,909	136,939	136,962
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	145,572	149,024	149,051
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	139,251	142,135	142,158
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	142,304	146,054	146,083
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	133,870	135,959	135,980
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	53,810	55,072	55,082
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	39,375	40,397	40,404
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	134,030	137,417	137,443
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	117,462	120,382	120,405
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	117,320	120,139	120,161
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	20,764	21,244	21,247
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	142,874	146,586	146,616
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP *	BH INVEST ****	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	139,085	141,876	141,895
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	13,339	13,556	13,558
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	199,359	204,159	204,197
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	13,198	13,357	13,258
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	112,861	115,430	115,451
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	118,840	119,871	119,894
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	16,275	16,677	16,680
23	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	102,479	105,471	105,494
24	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	100,236	100,256
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
25	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,191	2,243	2,245
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION						
26	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	71,403	72,593	72,601
27	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	151,452	149,765	149,569
28	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	110,803	110,308	109,976
29	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	124,282	126,901	126,923
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE						
30	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	156,441	159,608	159,460
31	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	590,491	599,966	599,668
32	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	144,009	141,163	141,428
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	200,676	199,769	200,388
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	104,179	106,485	106,116
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	147,938	147,219	147,063
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	172,750	179,046	178,941
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	157,666	163,633	163,579
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	25,461	25,307	25,273
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	105,718	105,705	105,975
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,089	1,112	1,112
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,077	1,119	1,118
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
42	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 523,691	2 571,753	2 576,781
43	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	237,303	236,099	237,989
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,183	3,269	3,276
45	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,838	2,918	2,924
46	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	52,948	47,802	48,416
47	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,443	1,464	1,465
48	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,240	1,254	1,257
49	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,245	1,249	1,256
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	15,405	16,332	16,303
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,679	11,686	11,676
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	15,208	16,197	16,129
53	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 143,999	5 206,340	5 214,892
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION						
54	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	94,943	96,317	96,361
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE						
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,247	1,265	1,277

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2023	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
56 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	112,492	114,805	114,823	
57 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,715	103,753	103,770	
58 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,976	111,621	111,643	
59 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	106,522	108,925	108,943	
60 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,814	110,455	110,475	
61 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	111,530	113,881	113,897	
62 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	108,204	110,772	110,792	
63 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,763	101,246	101,265	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	108,991	111,465	111,481	
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	109,856	112,562	112,583	
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	107,593	109,900	109,919	
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	15/03/24	6,300	107,384	103,588	103,607	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	106,088	108,791	108,812	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	108,299	109,986	110,003	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,957	108,288	108,307	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	102,982	104,518	104,530	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	109,844	106,626	106,643	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	16/04/24	6,058	105,470	101,750	101,768	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	115,302	116,829	116,839	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	107,664	110,323	110,344	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	111,628	114,154	114,176	
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	04/04/24	7,810	107,851	103,127	103,151	
78 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 015,847	1 039,411	1 039,573	
79 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	-	10 224,872	10 227,246	
80 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	-	100,237	100,258	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
81 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,235	114,044	114,205	
82 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	99,895	102,497	102,644	
SICAV MIXTES								
83 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	62,861	58,738	58,761	
84 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	111,593	116,118	116,263	
85 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,940	18,312	18,312	
86 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	15/03/24	15,604	329,803	326,013	325,438	
87 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 266,898	2 312,172	2 311,109	
88 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,568	70,399	70,376	
89 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,146	56,432	56,476	
90 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	16/04/24	1,712	108,631	107,660	107,667	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,437	10,740	10,741	
92 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	16,704	17,329	17,344	
93 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	17,930	18,073	18,041	
94 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	15,723	15,843	15,826	
95 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,039	106,075	105,917	
96 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	90,783	86,745	87,015	
97 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	94,735	90,992	91,296	
98 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	106,369	107,982	108,081	
99 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	100,033	101,252	101,292	
100 FCP SMART CEA **	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	14/08/23	0,280	11,001	11,326	11,299	
101 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	12/02/24	5,182	104,393	97,825	97,742	
102 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS ***	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	78,463	74,815	74,656	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
103 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	90,370	93,325	93,204	
104 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	124,098	126,689	126,822	
105 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	151,568	155,310	155,765	
106 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	-	-	156,449	161,145	161,519	
107 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	196,794	202,150	202,726	
108 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	186,237	190,926	191,398	
109 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	181,047	188,432	188,271	
110 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	25,149	26,121	26,120	
111 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	10 866,132	10 707,714	10 653,106	
112 FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	139,448	139,314	143,860	
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	12/07/23	3,189	97,599	99,840	100,296	
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	4 947,705	4 874,962	4 863,886	
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	05/04/24	0,401	10,736	10,625	10,618	
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	173,918	177,043	177,544	
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	11 448,885	11 128,966	11 140,679	
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 487,634	10 805,498	10 877,548	
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 761,297	10 365,328	10 340,976	
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	10 636,069	10 518,636	10 479,991	
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 503,745	10 385,356	10 347,651	
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	-	-	-	10,211	10,252	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	126,098	127,822	127,981	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	10/05/24	32,661	1 033,783	1 055,676	1 033,005	

* OPCVM en liquidation anticipée

** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

*** La Valeur Liquidative de FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS a été divisée par deux depuis le 04/08/2023

**** BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication sauffant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds communs de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT », «FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV », « FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL », « FCPR RELANCE+ » et « FCPR ADVANCED FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
32.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
33.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
34. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
37.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
38. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
39.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
42.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
46. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
47. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
48. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
52. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
53.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
54.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
55. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
56. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
57.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
58. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
59. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
60. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
61.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
64. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

68. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
69. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
70. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
71. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
75. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
76. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
34. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
35. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
36. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
37. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
38. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
39. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
40.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
41.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
44. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
45. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
46.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
47. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
48.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
49. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
50. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
51.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
53. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
54. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
55.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
56. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
57. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
58.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
59.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
60.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
61.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190

64.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
65.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
66.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
67.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
68.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
69.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
70. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
71.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
72. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
73. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
74. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
75.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
78. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
81.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
82.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
83.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
84.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
85.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
86.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
89.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
90.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
91.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
94.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
95. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
96.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
97.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
98.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
99.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
100. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

101. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
102.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
103.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFUL, le Kram, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
2	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
3	AMEN PREMIERE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
6	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST (2)	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
28	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
29	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
30	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
49	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
55	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
57	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
73	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
74	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
77	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
78	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis

84	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
96	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) OPCVM en liquidation anticipée

(2) BH INVEST a été désigné comme chargé de l'expédition des affaires courantes de la CGF

(3) Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Dinars	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
6	FIS Compartiment TITAN Seed Fund I - Euros	MEDIN Fund Management Company	17, rue Ibn Charaf, 2ème étage, Belvédère, 1002-Tunis
7	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

-UIB-

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 avril 2024, l'Union Internationale de Banques « UIB » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration

I. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2023, qui s'élève à 126 616 624,324 TND majoré du report à nouveau positif de 866 845,351 TND, soit un bénéfice distribuable de 127 483 469,675 TND et ce, comme suit :

Bénéfice distribuable	127 483 469,675	TND
- Réserve pour réinvestissement exonéré	22 685 000,000	TND
- Réserve Ordinaire	70 000 000,000	TND
- Fonds social	1 000 000,000	TND
- Dividendes	29 376 000,000	TND
- Report à nouveau	4 422 469,675	TND

La date de mise en paiement des dividendes, soit 0,850 TND par action, est fixée le 3 juin 2024. Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via TUNISIE CLEARING.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. Kamel Néji en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Il exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, également, le mandat de la Société Générale en qualité d'administrateur et ce, pour une période de 3 ans. Elle exercera ainsi sa fonction d'Administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026. La Société Générale sera représentée à titre permanent par Monsieur François Bloch.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de la société Artes – représentée par Monsieur Lassaad Ben Ammar - de ses fonctions d'Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs :

- La société Assurances Maghreb, représentée par Monsieur Habib Ben Hassine
- Monsieur Tahar Ben Hatira, Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- Monsieur Karim Idrissi
- Monsieur Monia Saadaoui, Administrateur indépendant
- Monsieur Khaled Soudani
- Monsieur Rachid Tmar, Administrateur indépendant
- Madame Catherine Zenoni-Himber

Les Administrateurs ainsi nommés exerceront leurs fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité

SEPTIEME RESOLUTION :

Les mandats des Commissaires aux Comptes (Le cabinet EY AMC & le cabinet FINOR) étant arrivés à terme, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- de nommer le cabinet BDO, représenté par Monsieur Adnene Zghidi en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

- de nommer le cabinet Lamjed Ben Mbarek associé Grant Thornton en qualité de Commissaire aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de **325.000 dinars à titre de jetons de présence** pour l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise, sur proposition du Conseil d'Administration, l'émission de nouveaux emprunts obligataires, pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars, en une ou plusieurs émissions et délègue, conformément à l'article 331 du code des sociétés commerciales au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de chaque émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II. Le bilan après affectation du résultat :

Bilan après répartition des résultats **suite approbation de l'AGO du 26 Avril 2024** **Arrêté au 31 Décembre 2023** **(Unité : en milliers de Dinars)**

	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF		
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 501	95 996
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	397 988	142 225
AC 3- Créances sur la clientèle	6 531 114	6 377 728
AC4-Portefeuille - titres commercial :	97 362	93 236
AC 5- Portefeuille d'investissement	392 155	364 508
AC 6- Valeurs immobilisées	71 055	67 401
AC 7- Autres actifs	71 736	66 090
TOTAL ACTIF	7 680 911	7 207 184
PASSIF		
PA 1- Banque Centrale et CCP	-	-
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 920	5 800
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	6 285 922	5 877 115
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	197 792	252 962
PA 5- Autres passifs	273 815	248 377
TOTAL PASSIF	6 760 449	6 384 254
CAPITAUX PROPRES		
CP 1- Capital	172 800	172 800
CP 2- Réserves	743 240	649 262
CP 5- Résultats reportés	4 422	867
CP 6- Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	920 462	822 929
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 680 911	7 207 184

III. L'état d'évolution des capitaux propres :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Résultats reportés	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	17 280	485 740	101 542	289	19 905	24 800	126 617	867	949 839
Affectation AGO du 26/04/2024	-	-	70 000	22 685	-	1 000	-	(126 617)	32 932	-
Distribution de dividendes conformément à l'AGO du 26/04/2024	-	-	-	-	-	-	-	-	(29 376)	(29 376)
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	17 280	555 740	124 227	289	20 905	24 800	-	4 422	920 463

IV. Liste des membres du Conseil d'administration :

<i>Administrateurs</i>	<i>Qualité</i>	<i>Période de l'actuel mandat</i>	<i>Liste des autres Mandats en cours</i>	<i>Principale activité professionnelle</i>
<i>Kamel Néji</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>	<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Président du Conseil d'Administration de l'UIB</i>
<i>La Société Générale</i>	<i>Administrateur représenté par François Bloch</i>	<i>2024 - 2026</i>	- SG Cameroun, Administrateur - SG Côte d'Ivoire, Administrateur - SG Afrique de l'Ouest, Président & Administrateur - SG Maroc, Membre du Conseil de surveillance	<i>Directeur des réseaux Bancaires Internationaux en Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-mer - Groupe SG</i>
<i>Philippe Amestoy</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2023-2025</i>	-SG Cameroun, Administrateur - Banque Française Commerciale Océan Indien, Président/Administrateur - SG Algérie, Administrateur - SG Madagascar, Administrateur	<i>Directeur Délégué de la zone Afrique, Bassin Méditerranéen et Outre-Mer Société Générale France</i>
<i>Asmae Hajjami</i>	<i>Administrateur</i>	<i>2022-2024</i>	- SG Leasing Maroc, Administrateur - SG Offshore, Administrateur - Foncimmo, Président/Administrateur - SG Africa Technologies & Services, Administrateur - ACMAR, Administrateur - SG African Business Services, Administrateur	<i>Membre du directoire – Société Générale Maroc</i>
<i>Catherine Zenoni-Himber</i>		<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Banquière Conseil – Banque de Grande clientèle - Groupe SG</i>
<i>Karim Idrissi</i>		<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Directeur Régional Ile de France - Groupe SG</i>
<i>Khaled Soudani</i>		<i>2024 - 2026</i>	-	<i>Directeur des Technologies de l'Information (CTO) - Groupe SG</i>
<i>STI</i>	<i>Administrateur représenté par Firas Saïed</i>	<i>2023-2025</i>	- Administrateur de la société TEXTILE RETAIL COMPANY. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société TUNISIAN FOOD COMPANY	<i>Directeur Général HBG Holding</i>

			<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AL HIDAYA AGRICOLE - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société GREEN SICAR - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société JAPANESE MOTORS COMPANY. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la société AMI Assurances. - Administrateur représentant permanent de HBG Holding dans la Société du Pôle de Compétitivité de Sousse. - Administrateur représentant permanent d'AUTOMOBILE INVESTMENT COMPANY dans la Société CITY CARS. Administrateur de la société UIB 	
Assurances Maghrebias	Administrateur représenté par Habib Ben Hassine	2024 - 2026	<ul style="list-style-type: none"> - Assurances Maghrebias Vie en tant que représentant des Assurances Maghrebias - Codway en tant que représentant des Assurances Maghrebias - Assurances Maghrebias Immobilière en tant que représentant des Assurances Maghrebias Vie - Maghrebias Financière SICAR en tant que représentant des Assurances Maghrebias Vie 	Directeur Général Assurances Maghrebias
Rachid Tmar	Administrateur indépendant	2024 - 2026	-	Commissaire aux Comptes
Monia Saadaoui	Administrateur indépendant	2024 - 2026	-	Ex - Représentant de la Tunisie au bureau de l'administrateur au conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI)
Tahar Ben Hatira	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024 - 2026	-	Retraité - Ex Directeur Général de la SOTUGAR

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 11 Juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	1 213 309	1 119 676	93 633	125 982
AC13- Fonds commercial	289 874	0	289 874	90 421
	1 503 183	1 119 676	383 506	216 403
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	8 303 454	6 129 122	2 174 333	1 976 674
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	1 514 191	1 391 645	122 545	127 816
	9 817 645	7 520 767	2 296 878	2 104 490
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	18 861 019	5 936 177	12 924 843	14 579 378
AC312-Terrains et constructions hors exploitation	7 377 261	2 000 634	5 376 627	9 230 499
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC322- Bons et obligations émis par les entreprises liées	2 100 000	0	2 100 000	
AC323- Placements dans les entreprises avec un lien de participation	160 954 343	0	160 954 343	143 359 999
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	27 771 631	1 311 131	26 460 499	23 884 511
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	59 740 094	0	59 740 094	64 226 579
AC334- Autres prêts	2 622 115	0	2 622 115	2 290 391
AC336- Autres	1 295 651	0	1 295 651	1 224 758
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 653	0	1 248 653	854 150
	281 970 766	9 247 942	272 722 824	259 650 266
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	13 965 855	0	13 965 855	13 279 361
AC531-Provision pour sinistres non vie	93 732 603	0	93 732 603	77 219 042
	107 698 457	0	107 698 457	90 498 403
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	3 962 520	0	3 962 520	5 454 141
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	35 078 471	10 765 159	24 313 312	21 824 714
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 088 267	0	5 088 267	7 764 011
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	7 668 055	432 693	7 235 362	4 561 564
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	65 203	0	65 203	46 914
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 937 548	0	1 937 548	1 607 387
AC633-Débiteurs divers	9 855 149	419 335	9 435 815	9 399 532
	63 655 214	11 617 188	52 038 026	50 658 263
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 181 145	0	8 181 145	22 777 878
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	3 309 608	0	3 309 608	2 872 161
AC722-Autres charges à répartir	3 390 725	2 926 934	463 791	756 324
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	6 225 961	0	6 225 961	7 551 860
AC733-Autres comptes de régularisation	1 243 219	0	1 243 219	814 059
	22 350 659	2 926 934	19 423 724	34 772 282
Total de l'actif	486 995 924	32 432 507	454 563 417	437 900 107

BILAN
AU 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	25 000 000	25 000 000
CP2- Réserves et primes liées au capital	115 828 455	109 467 505
CP5- Résultat reporté	2 384 287	2 047 374
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	143 212 742	136 514 879
CP6- Résultat de l'exercice	8 679 870	10 007 763
Total capitaux propres avant affectation	151 892 612	146 522 642
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	3 180 200	2 308 263
	3 180 200	2 308 263
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	35 535 293	33 581 316
PA331- Provision pour sinistres (non vie)	182 793 126	163 425 546
PA341- Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	2 439 108	
PA350 - Provision pour égalisation et équilibrage	2 333 220	1 870 892
PA361- Autres provisions techniques (non vie)	2 807 688	2 407 613
	225 908 435	201 285 367
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	16 899 194	12 652 649
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 186 439	14 977 568
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance		
<i>PA621-Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance</i>	29 663 632	43 608 929
PA63-Autres dettes		
<i>PA631-Dépôts et cautionnements reçus</i>	62 936	77 895
<i>PA632-Personnel</i>	1 508 118	1 758 436
<i>PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	4 072 123	4 442 300
<i>PA634-Créditeurs divers</i>	5 913 951	9 282 598
	55 407 198	74 147 727
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif		
<i>PA710-Report de commissions reçus des réassureurs</i>	1 111 787	983 459
<i>PA712-Autres comptes de régularisation Passif</i>	163 991	0
	1 275 778	983 459
Total du passif	302 670 805	291 377 465
Total des capitaux propres et du passif	454 563 417	437 900 107

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2023**
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	Opérations brutes 2023	cessions et/ou rétrocessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRNV1 Primes acquises				
PRNV11 Primes émises et acceptées	159 654 080	-58 350 226	101 303 854	93 299 117
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-1 953 977	686 494	-1 267 484	-852 748
	157 700 103	-57 663 733	100 036 370	92 446 370
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	8 628 009	0	8 628 009	7 022 381
	8 628 009		8 628 009	7 022 381
PRNV2 Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1 Charges de sinistres				
CHNV11 Montants payés	-133 008 151	60 402 643	-72 605 508	-61 840 196
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-19 367 579	16 513 561	-2 854 019	-6 532 646
	-152 375 730	76 916 204	-75 459 526	-68 372 841
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-400 075		-400 075	73 231
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-4 617 308		-4 617 308	-2 864 059
CHNV4 Frais d'exploitation				
CHNV41 Frais d'acquisition	-11 936 766	0	-11 936 766	-11 304 283
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	437 448	0	437 448	445 905
CHNV43 Frais d'administration	-13 183 666	0	-13 183 666	-16 179 736
CHNV44 commissions reçues des réassureurs	0	5 072 098	5 072 098	5 372 923
	-24 682 984	5 072 098	-19 610 886	-21 665 190
CHNV5 Autres charges techniques	-728 865		-728 865	-2 065 024
CHNV6 Provision pour égalisation et équilibrage	-462 328		-462 328	-433 293
RTNV				
Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-16 939 177	24 324 569	7 385 392	4 141 573

Etat de résultat
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	7 385 392	4 141 573
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		
PRNT11 Revenus des placements	13 771 810	11 369 159
PRNT12 Produits des autres placements		
PRNT13 Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 311 131	1 311 131
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	2 090 715	7 522 248
Sous total 1	24 559 048	24 344 112
CHNT1 Charges des placements		
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-2 266 166	-2 292 786
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-1 311 131	-1 311 131
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 727	-31 272
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-8 628 009	-7 022 381
PRNT2 Autres produits non techniques	81 843	122 887
CHNT3 Autres charges non techniques	-2 153 784	-1 742 402
Sous total 2	-14 278 974	-12 277 084
Résultat provenant des activités ordinaires	10 280 074	12 067 028
CHNT4 Impôts sur le résultat	-1 302 492	-1 848 058
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	8 977 583	10 218 970
CHNT5 Pertes extraordinaires	-297 712	-211 207
Résultat net de l'exercice	8 679 870	10 007 763

Tableau des engagements reçus et donnés
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	0	0
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	0	0
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	15 006 225	18 011 250
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	0	0
	15 006 225	18 011 250
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Etat de flux de trésorerie
au 31 Décembre 2023
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements des primes reçues des assurés	172 354 012	158 528 485
Sommes versées pour paiement des sinistres	-114 473 804	-116 576 403
Commissions versées aux intermédiaires	-12 075 084	-10 733 801
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-22 316 831	-16 559 582
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-3 427 033	36 151 545
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-11 526 050	-12 284 355
Encaissements liés à la cession de placements financiers	14 198 580	3 576 780
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-16 633 407	-14 548 064
Produits financiers reçus	11 618 507	9 766 357
Impôts sur les bénéfices payés	-803 047	-614 778
Autres mouvements	-12 025 687	-5 776 424
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 890 155	30 929 762
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-677 381	-1 004 935
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-12 809 525	-2 770 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	193 990
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-13 486 906	-3 580 945
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-2 999 982	-2 999 982
Encaissements provenant d'emprunts	3 000 000	6 000 000
Remboursements d'emprunts	-6 000 000	-20 000 000
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-5 999 982	-16 999 982
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-14 596 733	10 348 835
Trésorerie de début d'exercice	22 777 878	12 429 043
Trésorerie de fin d'exercice	8 181 145	22 777 878

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne
Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie
Téléphone : (216) 71 184000 – Télécopie (216) 71 184184 – e.mail : dgen@carte.com.tn

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2023

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web : www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	14	799 807,776
- Agents d'exécution	23	1 266 193,739
- Agents de maîtrise	14	1 032 006,029
- Cadres	132	13 416 575,507

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par

rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuairé selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respectiver de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfices et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

En 2023 et suite à la mise en place du nouveau plan comptable, la société a revu la méthode d'affectation des charges comme suit :

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifiée à partir de la base du personnel avec une affectation entre production et sinistre ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations à été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », « Frais de Placement », communs et réassurance selon l'effectif du personnel ;
 - Affectation de la partie « commun » entre Administration, sinistres, réassurances et placements au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
 - Affectation de la partie « réassurance » entre production et sinistre au prorata des charges du personnel affecté directement sur ces lignes
- Dans une troisième étape : affectation des charges par nature sur les différentes catégories au prorata des charges du personnel affecté directement entre Sinistres et Production comme suit :
 - Charges de sinistres au prorata du personnel affecté aux sinistres
 - Frais de production au prorata du personnel affecté à la production
 - Frais de placement au prorata du personnel affecté à la production

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système.

Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des charges du personnel de la ligne production et celle de la ligne charges de sinistres.

L'affectation des autres postes de la balance générale : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des commissions affectées directement par catégorie.

Cette nouvelle méthode a été appliquée d'une façon prospective au titre de l'exercice 2023

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III – FAITS MARQUANTS :

1. Contrôle fiscal :

Au cours de l'exercice 2022, la société « CARTE ASSURANCES » a fait l'objet d'un contrôle fiscal ponctuel au titre de l'impôt sur les sociétés, la contribution de solidarité, et la contribution conjoncturelle, pour un montant total notifié le 24 Novembre 2022 de 3 234 195 Dinars et ce au titre de l'exercice 2018.

La société est entrain de défendre son dossier devant l'administration fiscale avec l'appui de son conseiller fiscal.

2. Taux de couverture des provisions techniques :

Dans le cadre du calcul du « taux de couverture des provisions techniques », la société a demandé auprès de la CGA, la prise en compte des plus-value latentes de ses actifs immobiliers et ce au sens de l'article 34 de l'arrêté du 27/02/2001 du ministère des finances relatif au mode de calcul des provisions techniques et des conditions de leur représentation.

Cette prise en compte permettra à la société de se conformer au taux règlementaire requis et fait passer le taux de couverture des provisions technique de 95,96% à 102,98%.

A la date de préparation de ses états financiers, la société n'a pas reçu la réponse du Ministère des Finances.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2023 la somme de 1 503 183 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2023 la somme de 1 119 676 Dinars contre une valeur de 1 084 256 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 35 420,422 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2023	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	289 874	-	-	-	289 874
Indemnité compensatrice	266 877	266 877	0	266 877	0
Logiciels	946 432	817 379	35 420	852 799	93 633
Total	1 503 183	1 084 256	35 420	1 119 676	383 506

AC2 – Actifs corporels d’exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2023 la somme de 9 817 645 Dinars contre la somme de 9 228 025 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 589 620 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2023 la somme de 7 520 767 Dinars contre une valeur de 7 123 536 Dinars au 31/12/2022 soit une variation de 397 231 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d’exploitation est présenté ci-après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2023	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 762 670	1 272 747	124 087	1 396 834	365 836
Mobilier de bureau	1 514 191	1 364 148	27 497	1 391 645	122 545
Matériel bureautique	248 055	228 818	3 101	231 919	16 136
Matériel informatique	2 778 658	2 251 260	97 409	2 348 669	429 990
AAI	3 418 899	1 839 139	225 842	2 064 981	1 353 918
GSM	95 171	81 424	5 295	86 719	8 452
Total	9 817 645	7 037 535	483 232	7 520 767	2 296 878

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 281 970 766 Dinars en 2023 contre 268 389 801 Dinars en 2022 :

Désignation	Placement Brut 2023	Amort/Prov. 2023	Placement Net 2023	Placement Net 2022	Variation Nette
Terrains et constructions	26 238 281	7 936 811	18 301 470	23 809 877	-5 508 408
Titres à revenus variables	188 725 974	1 311 131	187 414 842	167 244 510	20 170 332
Titres à revenus fixes	59 740 094	-	59 740 094	64 226 579	-4 486 486
Prêts aux entreprises liées	2 100 000	-	2 100 000	0	2 100 000
Prêts au Personnel	2 622 115	-	2 622 115	2 290 391	331 724
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	-	0	0	0
Dépôts et cautionnements consignation	1 255 678	-	1 255 678	1 184 786	70 892
Dépôts et cautionnements	39 972	-	39 972	39 972	0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	1 248 653	-	1 248 653	854 150	394 503
Total	281 970 766	9 247 942	272 722 824	259 650 266	13 072 558

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

Désignation	Valeur brute	Amortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329	5 936 177	14 108 153
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186	2 000 634	654 552
TERRAIN	3 538 765		3 538 765
TOTAL	26 238 281	7 936 811	18 301 470

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	859 990	95,550%	10 450 297
CCF	SA	167 368	55,789%	1 954 120
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	94,970%	23 664 117
SIDHET	SA	2 203 201	67,791%	24 260 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	23 870	44,210%	2 387 045
SERENITY	SA	7 749 499	51,663%	62 488 765

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2023 de 17 200 054 Dinars par rapport à 2022 :

Désignation	Provisions 2023	Provisions 2022	Variation
Provisions pour PNA	13 965 855	13 279 361	686 494
Provisions pour sinistres non vie	93 732 603	77 219 042	16 513 561
Total	107 698 457	90 498 403	17 200 054

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2023 la somme de 3 962 520 Dinars contre 5 454 141 Dinars en 2022 et se répartissent comme suit :

Branches	2023	2022	Variation
1 - AUTO	-494 688	-645 656	150 967
2 - TRANSPORT	372 241	470 065	-97 824
3 - INCENDIE	-314 483	92 841	-407 324
4 - CONSTRUCTION	157 256	276 617	-119 361
5 - R.C GENERALE	155 100	174 708	-19 608
7 - DOMMAGES AUX BIENS	-36 775	90 813	-127 589
8 - CREDIT ET CAUTION	171 841	117 817	54 023
9 - ASSISTANCE	33 719	45 664	-11 945
10 - PROTECTION JURIDIQUE	-8 721	-9 240	519
11 - PERTES PECUNIAIRES	0	0	0
12 - ASSURANCE DE GROUPE	3 946 363	4 869 769	-923 405
14 - ACCIDENT DE TRAVAIL	0	0	0
15 - ACCIDENTS CORPORELS	-19 332	-29 259	9 927
Total	3 962 520	5 454 141	-1 491 620

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2023 la somme nette de 24 313 312 Dinars contre 21 824 714 Dinars en 2022 et se détaille comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Primes à recevoir	36 436 986	33 553 327	2 883 658
Acomptes sur primes à recevoir	-7 338 219	-5 994 985	-1 343 235
Comptes courants agents	1 805 766	1 200 548	605 217
Effets à recevoir	3 817 959	2 788 945	1 029 014
Chèques impayés	296 457	366 907	-70 450
Provisions pour chèques et effets impayés	-1 995 343	-1 920 780	-74 562
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765	54 765	0
Autres	4 758	4 758	0
Coassurances cédées	0	994 628	-994 628
Provisions pour créances douteuses	-8 769 817	-9 223 400	453 583
Total	24 313 312	21 824 714	2 488 598

La société a exclu de l'assiette de calcul des provisions sur les arriérés certaines relations pour les motifs suivants :

- Des relations sans incident avec un historique assez important
- Des relations avec des primes importantes au vu de la moyenne des primes émises (Sup ou égal à 45 Mille Dinars)

- Des relations bénéficiant d'une souplesse et d'entente commerciale depuis plusieurs années.

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2023	2022	Variation
IDA	5 088 267	7 764 011	-2 675 744

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 7 235 362 Dinars en 2023 contre 4 561 564 Dinars en 2022.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 11 438 566 Dinars en 2023 contre 11 053 834 Dinars en 2022.

Libellés	2023	2022	Variation
Personnel	65 203	46 914	18 289
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 937 548	1 607 387	330 161
Débiteurs divers	9 435 815	9 399 532	36 283
Total	11 438 566	11 053 834	384 732

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<u>CREANCES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total :</u>
PANE	3 962 520				3 962 520
Primes à recevoir	36 436 986				36 436 986
C/C Cie Assurances	54 765				54 765
Autres	4 758				4 758
Acomptes sur primes (-)	-7 338 219				-7 338 219
Comptes courants des agents généraux	1 805 766				1 805 766
Effets à recevoir	3 817 959				3 817 959
Chèques impayés	296 457				296 457
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 088 267				5 088 267
Créances nées d'opération de réassurance	7 668 055				7 668 055
Personnel	65 203				65 203
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	1 937 548				1 937 548
Débiteurs divers	9 855 149				9 855 149
	63 655 214	0	0	0	63 655 214

<u>DETTES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	14 186 439				14 186 439
Dettes nées d'opérations de réassurance	29 663 632				29 663 632
Dépôts et cautionnements reçus	0			62 936	62 936
Personnel	1 508 118				1 508 118
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 072 123				4 072 123
Créditeurs divers	5 913 951				5 913 951
	55 344 263	0	0	62 936	55 407 198

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

<u>Libelles</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>
Banques	8 143 930	22 410 982	-14 267 052
CCP	-795	334 777	-335 572
Caisses	38 010	32 119	5 891
Total	8 181 145	22 777 878	-14 596 733

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

<u>Devise</u>	<u>Solde en devise</u>	<u>Solde en dinars</u>	<u>Cours</u>	<u>Différence de change en dinars</u>	<u>Différence de change en devise</u>
EURO	36 772	-81 330	3	206 014	60 758
USD	170 377	590 137	3	-67 811	-22 119
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 3 773 399 Dinars en 2023 contre 3 628 485 Dinars en 2022 :

<u>Libellés</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>Variation</u>
Frais d'acquisitions reportés	3 309 608	2 872 161	437 448
Charges à répartir	3 390 725	3 320 725	70 000
Amortissements des charges à répartir	-2 926 934	-2 564 401	-362 533
Total	3 773 399	3 628 485	144 914

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 7 469 180 Dinars en 2023 contre 8 365 919 Dinars en 2022 :

Libellés	2023	2022	Variation
Intérêts courus et non échus	5 744 680	7 551 860	-1 807 180
Autres produits à recevoir	1 397 348	476 181	921 167
Charges payées d'avance et autres	327 152	337 878	-10 726
Total	7 469 180	8 365 919	-896 739

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2023 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2023	Variation FR	Situation au 31/12/2023
Capital social	25 000 000					25 000 000
Fonds social	2 774 425	400 000			-309 900	2 864 525
Primes liées au capital social	1 960 000					1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417					4 262 417
Réserves légales	2 682 815					2 682 815
Réserves facultatives	86 503 002	4 000 000	-1 479 150			89 023 852
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	11 284 846	3 750 000				15 034 846
Report à nouveau	2 047 374	336 913				2 384 287
Résultat de l'exercice	10 007 763	-8 486 913	-1 520 850	8 679 870		8 679 870
Total	146 522 642	0	-3 000 000	8 679 870	-309 900	151 892 612

Le résultat par action au 31/12/2023 est de 3,472 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2023 à 41 931 155,597 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 34 037 769,864
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources	Emploi
REPORT 31/12/2022	2 774 425 sommes non remboursables 399 976
DOTATION 2020	400 000
INTERETS	90 076
TOTAUX	3 264 500 TOTAUX 399 976
	SOLDE 2 864 525

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1 225 074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejib Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3 409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2022 la somme de 2 308 263 Dinars contre 3 180 200 Dinars en 2023 soit une variation de 871 937.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2022 la somme de 201 285 367 Dinars contre 225 908 435 Dinars en 2023 soit une variation de 24 623 068 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	35 535 293	33 581 316	1 953 977
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	195 645 648	177 466 043	18 179 605
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-12 852 523	-14 040 497	1 187 974
Provisions mathématiques rentes (*)	2 794 311	2 394 037	400 274
Provisions pour risques en cours (*)	13 377	13 576	-199
Provision pour participations aux bénéficiaires et ristournes	2 439 108	0	2 439 108
Provisions pour égalisation et équilibrage	2 333 220	1 870 892	462 328
Total	225 908 435	201 285 367	24 623 068

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de 4 246 544 Dinars pour passer à 16 899 194 Dinars en 2023 contre 12 652 649 Dinars en 2022.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2023 la somme de 14 186 439 Dinars contre 14 977 568 Dinars en 2022 soit une variation de -791 130 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Commissions à payer	4 989 701	4 545 911	443 790
Primes cédées sur PANE	823 403	1 319 484	-496 080
Comptes courants agents	3 125 502	2 178 247	947 255
Ristournes à payer	1 605 662	1 226 195	379 466
Bonifications à payer	1 988 272	4 114 173	-2 125 901
Coassurances cédées	390 537	432 738	-42 201
Rentes à payer	906 772	873 326	33 447
Provisions de primes	79 895	79 895	0
Compte gestion étrangère	69 094	0	69 094
Avance sur recouvrement crédit export	207 599	207 599	0
IDA	0	0	0
Total	14 186 439	14 977 568	-791 130

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 29 663 632 Dinars en 2023 contre 43 608 929 Dinars en 2022.

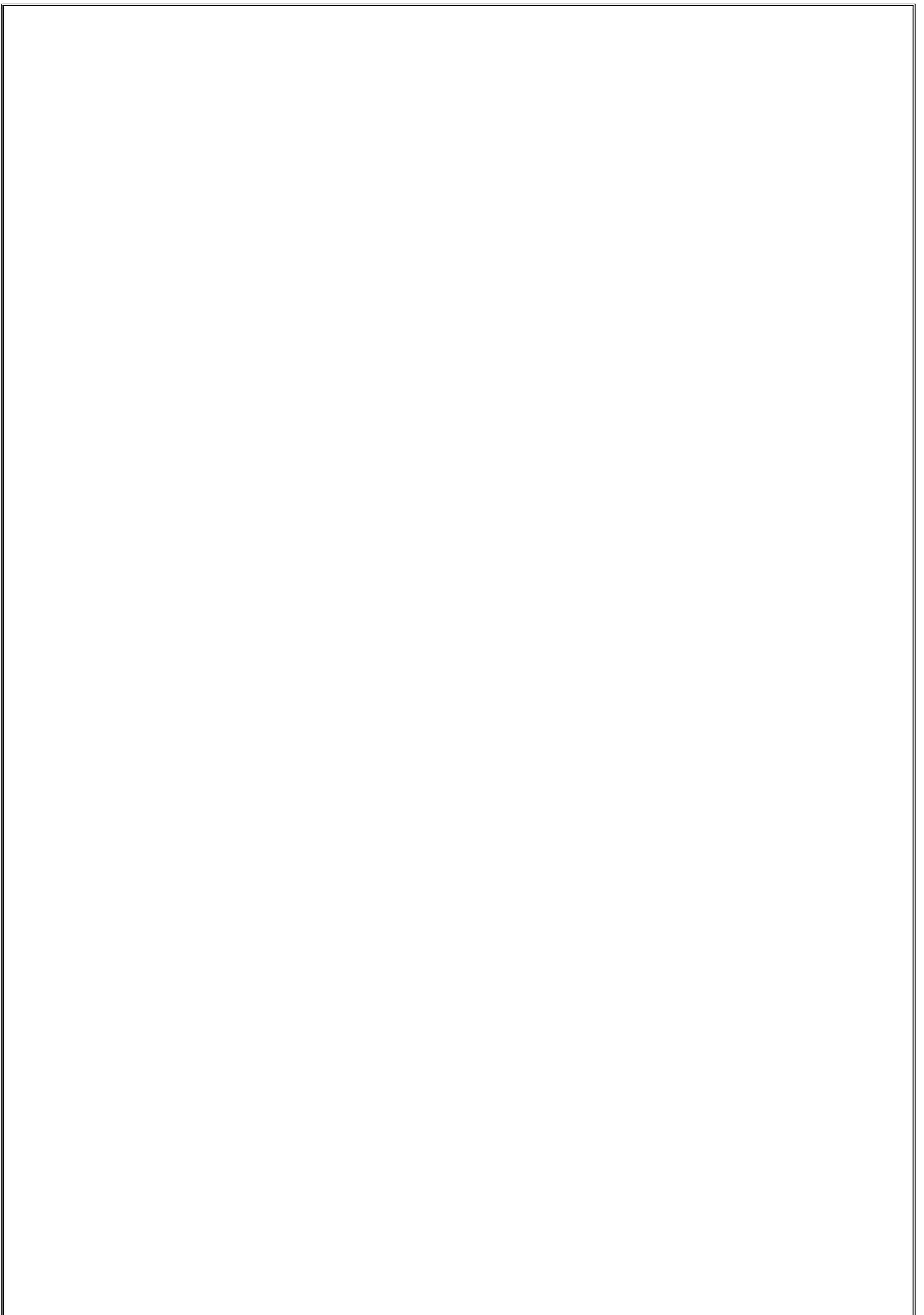
PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2023 la somme de 11 557 128 Dinars contre de 15 561 229 Dinars en 2022 soit une variation de 4 004 101 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	62 936	77 895	-14 959
Personnel	1 508 118	1 758 436	-250 318
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 072 123	4 442 300	-370 177
Créditeurs divers	5 913 951	9 282 598	-3 368 647
Total	11 557 128	15 561 229	-4 004 101

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont de 1 111 787 Dinars en 2023 relatif au report de commissions reçues des réassureurs.



V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT :

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2023 la somme nette de réassurances de 100 036 370 Dinars contre 92 446 370 Dinars en 2022 soit une variation nette de 7 590 001 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variations nettes
Primes émises et acceptées	159 654 080	-58 350 226	101 303 854	93 299 117	8 004 737
Variation de la PPNA	-1 953 977	686 494	-1 267 484	-852 748	-414 736
Total	157 700 103	-57 663 733	100 036 370	92 446 370	7 590 001

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 022 381 Dinars en 2022 à 8 628 009 Dinars en 2023 soit une variation de 1 605 629 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 75 459 526 Dinars en 2023 contre 68 372 841 Dinars en 2022 soit une variation nette de 7 086 685 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2023	Cessions 2023	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022	Variations nettes
Sinistres payés	-133 008 151	60 402 643	-72 605 508	-61 840 196	-10 765 312
Var. Prov. RAR	-19 367 579	16 513 561	-2 854 019	-6 532 646	3 678 627
Total	-152 375 730	76 916 204	-75 459 526	-68 372 841	-7 086 685

Variation des Sinistres de 2022 présents au Registre de SAP de 2023

SAP 2022	165 969 629
Règlements 2023	120 607 934
ajustements	137 223 135
SAP 2023	182 584 830

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 73 231 Dinars en 2022 à -400 075 Dinars en 2023 soit une variation de -473 305 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-400 274	69 081	-469 355
Var. Provisions pour risques en cours	199	4 149	-3 950
Total variation	-400 075	73 230	-473 305

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 2 864 059 Dinars en 2022 à 4 617 308 Dinars en 2023 soit une variation de 1 753 249 Dinars.

CHNV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 19 610 886 Dinars en 2023 contre 21 665 190 Dinars en 2022 soit une variation de 2 054 304 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Frais d'acquisition	-11 936 766	-11 304 283	-632 483
Variation des frais d'acquisition reportés	437 448	445 905	-8 457
Frais d'administration	-13 183 666	-16 179 736	2 996 070
Commissions reçues des réassureurs	5 072 098	5 372 923	-300 825
Total	-19 610 886	-21 665 190	2 054 304

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

NATURE	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
Charges de personnel	4 782 924	2 022 950	9 247 100	461 608
Commissions	6 015 268		6 570 036	
Autres charges d'exploitation	981 511	11 160 715		554 912
Frais de placement				
TOTAL	11 779 703	13 183 666	15 817 136	1 016 521

CHNV5 Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de 2 065 024 Dinars en 2022 à 728 865 Dinars en 2023 soit une variation de -1 336 160 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La provision pour égalisation et équilibrage est de 462 328 Dinars en 2023.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 4 141 573 Dinars en 2022 à 7 385 392 Dinars en 2023 soit une variation de 3 243 819 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 11 369 159 Dinars en 2022 à 13 771 810 Dinars en 2023 soit une variation de 2 402 651 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131 Dinars en 2023 contre 1 311 131 Dinars en 2022 soit une variation nulle.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 2 090 715 Dinars en 2023 contre 7 522 248 Dinars en 2022 soit une variation de 5 431 534 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 3 579 024 Dinars en 2023 contre 3 635 189 Dinars en 2022 soit une variation de 56 165 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2023	2022	Variation
Charges de gestion des placements	-2 266 166	-2 292 786	26 621
Correction de valeur sur placement	-1 311 131	-1 311 131	0
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 727	-31 272	29 545
Total	-3 579 024	-3 635 189	56 165

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 8 628 009 Dinars en 2023 contre 7 022 381 Dinars en 2022.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 122 887 Dinars en 2022 à 81 843 Dinars en 2023.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 1 742 402 Dinars en 2022 à 2 153 784 Dinars en 2023 soit une variation de 411 382 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 302 492 Dinars en 2023 contre 1 848 058 Dinars en 2022 avec une variation de -545 566 Dinars.

Impôt sur les sociétés dû	1 302 492
Retenues à la source libératoire 20%	0
TOTAL	1 302 492

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité et la contribution conjoncturelle, elle est de 297 712 Dinars.

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée. La CARTE a acheté en 2023 la part de COTIF SICAR dans SERENITY. Le montant libéré en 2023 est de 4 232 525 Dinars, le montant non libéré est de 15 006 225 Dinars.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 158 528 485 Dinars en 2022 à 172 354 012 Dinars en 2023 soit une variation de 13 825 527 Dinars.

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 116 576 403 Dinars en 2022 à 114 473 804 Dinars en 2023 soit une variation de 2 102 599 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 10 733 801 Dinars en 2022 à 12 075 084 Dinars en 2023 soit une variation de 1 341 283 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 16 559 582 Dinars en 2022 à 22 316 831 Dinars en 2023 soit une variation de 5 757 250 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 36 151 545 Dinars en 2022 à -3 427 033 Dinars en 2023 soit une variation de 39 578 579 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 12 284 355 Dinars en 2022 à 11 526 050 Dinars en 2023 soit une variation de 758 305 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 3 576 780 Dinars en 2022 à 14 198 580 Dinars en 2023 soit une variation de 10 621 800 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 14 548 064 Dinars en 2022 à 16 633 407 Dinars en 2023 soit une variation de 2 085 344 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 9 766 357 Dinars en 2022 à 11 618 507 Dinars en 2023 soit une variation de 1 852 149 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 614 778 Dinars en 2022 à 803 047 Dinars en 2023 soit une variation de 188 269 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 5 776 424 Dinars en 2022 à 12 025 687 Dinars en 2023 soit une variation de 6 249 264 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 1 004 935 Dinars en 2022 à 677 381 Dinars en 2023 soit une variation de -327 555 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2023.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 : Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation sont passés de 2 770 000 Dinars en 2022 à 12 809 525 Dinars en 2023 soit une variation de 10 039 525 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2023 sont de 0 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2023 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 2 999 982 Dinars en 2022 à 2 999 982 Dinars en 2023 soit une variation de 0 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

-Les salaires : 12 359 545 Dinars

-Les charges sociales : 2 797 748 Dinars

- Autres charges sociales : 1 357 289 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 7 503 408 Dinars

- Commissions courtiers : 3 942 849 Dinars

- Commissions Banques et CCP : 772 105 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- NORD : 136 447 666 Dinars

- CENTRE : 5 346 054 Dinars

- SUD : 16 892 715 Dinars

ANNEXE N° 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	943 361	3 071		946 432	817 379		35 420				852 799		93 633
Indemnité Compensatrice	266 877			266 877	266 877		0				266 877		0
Fonds commercial	90 421	199 453		289 874									289 874
Total actifs incorporels	1 300 658	202 524	0	1 503 183	1 084 256	0	35 420	0	0	0	1 119 676	0	383 506
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	7 736 061	567 393		8 303 454	5 759 388		369 734				6 129 122		2 174 333
Autres installations, outillage et mobilier	1 491 964	22 227		1 514 191	1 364 148		27 497				1 391 645		122 545
Total actifs corporels d'exploitation	9 228 025	589 620	0	9 817 645	7 123 536	0	397 231	0	0	0	7 520 767	0	2 296 878
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329		0	20 044 329	5 464 951		471 225				5 936 177		14 108 153
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	11 193 951	0	5 000 000	6 193 951	1 963 452		37 182				2 000 634		4 193 317
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	168 555 642	20 170 332		188 725 974		1 311 131		0			1 311 131		187 414 842
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 226 579		4 486 486	59 740 094									59 740 094
Autres prêts	2 290 391	2 431 724		4 722 115									4 722 115
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	22 777 878		14 596 733	8 181 145									8 181 145
Dépôts et cautionnements consignation	1 184 786	70 892		1 255 678									1 255 678
Dépôts et cautionnements	39 972	0		39 972									39 972
Dépôts de garantie factoring	0	0		0									0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	854 150	394 503	0	1 248 653									1 248 653
Total placements	291 167 679	23 067 451	24 083 219	290 151 911	7 428 403	1 311 131	508 408	0	0	0	7 936 811	1 311 131	280 903 969
Total Général	301 696 362	23 859 595	24 083 219	301 472 739	15 636 195	1 311 131	941 059	0	0	0	16 577 254	1 311 131	283 584 354

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 238 281	18 301 470		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	188 725 974	187 414 842		26 319
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	64 462 209	64 462 209		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	1 248 653	1 248 653		
Autres dépôts	1 295 651	1 295 651		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	281 970 766	272 722 824	0	26 319
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	281 970 766	272 722 824		26 319
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	18 267 203	18 267 203		
TOTAL	300 237 969	290 990 027	0	26 319

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2016													
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433							
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341							
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775							
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818							
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%							

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2017													
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839						
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808						
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648						
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870						
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%						

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
--------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<i>Inventaire 2018</i>													
Règlements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036					
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895					
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347					
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2019</i>													
Règlements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589				
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518				
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953				
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2020</i>													
Règlements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434			
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675			
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000			
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2021</i>													
Règlements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299		
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597		
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576		
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2022</i>													
Règlements cumulés	53 162 641	34 029 443	34 596 193	44 135 146	28 420 371	33 860 943	50 921 841	41 076 923	45 555 449	37 676 959	137 750 348	31 893 687	
Provisions pour sinistres	2 511 737	1 717 095	2 420 665	1 601 482	3 013 612	5 079 552	5 005 061	4 442 578	15 135 958	11 763 045	65 910 315	40 960 622	
Total charges des sinistres	55 674 378	35 746 538	37 016 858	45 736 628	31 433 982	38 940 495	55 926 902	45 519 500	60 691 406	49 440 003	203 660 663	72 854 309	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	
% sinistres / primes acquises	75,80%	47,11%	44,07%	55,73%	36,80%	38,93%	58,04%	44,41%	48,93%	38,59%	155,88%	49,30%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
<i>Inventaire 2023</i>													
Règlements cumulés	53 222 323	34 133 728	34 927 219	44 239 360	28 552 879	34 357 076	51 316 814	42 026 265	48 674 334	40 031 257	196 452 198	51 630 287	33 876 919
Provisions pour sinistres	2 317 007	1 426 035	1 929 861	1 459 389	2 780 799	4 046 232	3 939 517	3 252 608	10 998 095	8 214 840	18 851 263	36 571 932	81 322 157
Total charges des sinistres	55 539 330	35 559 763	36 857 080	45 698 750	31 333 678	38 403 308	55 256 332	45 278 873	59 672 429	48 246 097	215 303 461	88 202 219	115 199 076
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576	147 786 184	157 700 103
% sinistres / primes acquises	75,62%	46,87%	43,87%	55,68%	36,68%	38,39%	57,34%	44,18%	48,11%	37,66%	164,79%	59,68%	73,05%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	placement dans des entreprises liées et avec un lien de participations	frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		165 146	165 146
Revenu des participations		8 629 259	8 629 259
Revenu des autres placements		3 717 827	3 717 827
Autres revenus financiers		1 259 578	1 259 578
Total produits des placements		13 771 810	13 771 810
Intérêts		361 358	361 358
Frais externes		1 904 808	1 904 808
Autres frais			
Total charges des placements		2 266 166	2 266 166

ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	159 654 080
Variation des primes non acquises	-1 953 977
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-133 008 151
Charges des provisions pour prestation et diverses	-20 229 982
Solde de souscription	4 461 970
Frais d'acquisition	-11 499 318
Autres charges de gestion nettes	-13 912 530
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-25 411 849
Produits nets de placements	8 628 009
Participations aux résultats	-4 617 308
Solde financier	4 010 702
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-57 663 733
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	60 402 643
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	16 513 561
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	5 072 098
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	24 324 569
Résultat technique	7 385 392
<u>Informations complémentaires</u>	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 535 293
Provisions pour primes non acquises ouverture	33 581 316
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	195 645 648
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	177 466 043
Autres provisions techniques clôture	3 256 440
Autres provisions techniques ouverture	2 394 037
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier 2023 avant affectation du résultat 2022	Affectation du Résultat 2022	Résultat 2023	Réserves de Capitalisation	Augmentation Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre 2023 avant affectation du résultat 2023
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000							25 000 000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	2 774 425	400 000					-309 900	2 864 525
Primes liées au capital social	1 960 000							1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417							4 262 417
Réserves légale	2 682 815							2 682 815
Réserves facultative	87 002 981	2 520 850						89 523 831
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	2 047 374	336 913						2 384 287
Réserves pour réinvestissement exonéré indisponible	10 784 867	3 750 000						14 534 867
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	10 007 763		8 679 870					8 679 870
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	146 522 642	7 007 763	8 679 870	0	0	0	-309 900	151 892 612

Dividendes versés		3 000 000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
Distribution		3 000 000
Affectation du Résultat 2022		10 007 763

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 454 563 417 dinars et un résultat net de l'exercice de 8 679 870 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III.1 « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société au titre des exercices 2016, 2017 et 2018

A la date d'émission de ce rapport, les recours devant la justice et la commission de conciliation demeurent en cours. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie dépendra des issues définitives de ces actions

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Respect du taux de couverture des provisions technique

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° III.2 « faits marquants » se rapportant au taux de couverture des provisions techniques, la société est en attente de la réponse de la CGA quant à la prise en compte de la plus-value provenant de la réévaluation de ses actifs immobilisés au niveau du calcul de son taux de couverture. Cette prise en compte permettra à la société de se conformer au taux réglementaire requis et fait passer le taux de couverture des provisions technique de 95,96% à 102,98%.

3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou**

**P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 350 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 09 Janvier 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 70 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 15 Juin 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 60 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Juillet 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COTIF SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 25 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 4 100 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 177 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Janvier 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
7. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Février 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 07 Mars 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
9. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 1 200 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 23 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
10. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « ITC ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 800 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
11. Convention de prêt, dans le cadre d'un placement privé, entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « TRANS-VET ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » d'un montant de 100 000 Dinars pour une durée indéterminée, à partir du 30 Juin 2023, et portant des intérêts au taux de 10 % l'an.
12. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 11 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

13. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 03 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 15 Novembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
15. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 06 Septembre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
16. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 150 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 31 Octobre 2023 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
17. Convention billet de trésorerie entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE VIE ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 3 000 000 DT émis par la société « ASSURANCES CARTE » pour une durée d'un an, à partir du 28 décembre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.
18. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « Serenity Capital Finance Holding SA ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 20 550 000 DT émis par la société « Serenity Capital Finance Holding SA» pour une durée de 730 jours, à partir du 09 Mars 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 8 %.
19. Convention billet de trésorerie entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un billet de trésorerie de 2 500 000 DT émis par la société « BUSINESS TOWERS » pour une durée de 360 jours, à partir du 19 octobre 2023 avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %.
20. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « 216 CAPITAL VENTURES». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec la société « 216 CAPITAL VENTURES» au titre duquel, « 216 CAPITAL VENTURES» paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2023 pour une période pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 9 000 Dinars.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 01 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 29 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 12 Aout 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 21 Novembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.

6. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 19 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
7. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
8. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
9. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
10. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
11. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
12. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été

remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.

13. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SIDHET». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2023 par compensation et conversion de créances en actions.
15. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «IFM». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
16. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
17. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Février 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
18. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 14 Mars 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
19. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société «SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société «ASSURANCES CARTE » pour un montant de 380 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 27 Avril 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

20. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 23 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
21. Convention d'avance en compte courant entre la société «ASSURANCES CARTE» et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 100 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 30 Mai 2022 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
22. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
23. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 2 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 28 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an. L'emprunt est totalement remboursé en 2023.
24. Convention d'emprunt privé entre la société «ASSURANCES CARTE » et la société « CITE ». Il s'agit d'un emprunt souscrit par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 DT pour une période indéterminée, à partir du 27 Décembre 2022 et portant des intérêts au taux de 9 % l'an. L'emprunt est totalement remboursé en 2023.
25. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 13 073 Dinars.
26. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2023 est de 13 073 Dinars.
27. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer

est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2023 est de 70 694 Dinars.

28. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant SIDHET » affiche un solde débiteur de 627 537 Dinars.
29. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 242 025 Dinars.
30. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant UTIQUE GAZ » affiche un solde débiteur de 4 231 Dinars.
31. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.T.I.F S.I.C.A.R » affiche un solde débiteur de 11 290 Dinars. Courant l'exercice 2023, une partie de la créance de la société « C.O.T.I.F S.I.C.A.R », d'un montant de 3 443 975 D'T, en principale et intérêt, a été compensée pour financer une partie de l'acquisition des actions détenues par cette dernière au sein du capital de la « Serenity Capital Finance Holding SA ».
32. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant IFM » affiche un solde débiteur de 800 000 Dinars.
33. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant CIIM » affiche un solde débiteur de 4 416 873 Dinars.
34. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant BUSNISS TOWERS » affiche un solde débiteur de 850 000 Dinars.
35. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant SMART MED » affiche un solde débiteur de 1 610 000 Dinars.
36. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant EL EMENA TAKAFUL » affiche un solde débiteur de 700 000 Dinars.
37. Au 31/12/2023, le compte « Entreprises liées : compte courant C.O.F.I.T.E-S.I.C.A.F » affiche un solde débiteur de 357 885 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2023, des rémunérations nettes correspondant aux salaires et autres avantages, pour un montant de 494 293 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 Juin 2023.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit au titre de l'exercice 2023, une indemnité exceptionnelle nette, pour un montant de 250 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision du conseil d'administration du 23 Mai 2023.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

P/ F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Emna Rachikou

P/Consulting and Financial Firm
Walid BEN AYED

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications

« SO.TE.TEL »

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL" publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : MR Wadi TRABELSI.

BILAN
Arrêté au 31/12/2023
(exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES		9 482 509	9 372 809
Immobilisations incorporelles		1 391 155	1 332 029
Moins : amortissements		-1 307 031	-1 172 588
		84 124	159 441
Immobilisations corporelles		29 907 619	30 115 378
Moins : amortissements		-20 861 179	-21 253 956
	A-1	9 046 439	8 861 422
Immobilisations financières		885 009	885 009
Moins : provisions		-533 064	-533 064
	A-2	351 946	351 946
Autres actifs non courants		861 558	860 320
Moins : provisions		-819 366	-771 433
	A-3	42 192	88 887
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		9 524 701	9 461 695
ACTIFS COURANTS			
Stocks		7 568 808	6 619 747
Moins : provisions		-1 223 720	-1 383 322
	A-4	6 345 087	5 236 425
Clients & comptes rattachés		68 286 726	46 872 936
Moins : provisions		-10 120 643	-9 830 643
	A-5	58 166 083	37 042 293
Autres actifs courants		11 590 938	11 490 753
Moins : provisions		-941 145	-603 942
	A-6	10 649 793	10 886 811
Placements et autres actifs financiers		7 773 704	7 067 528
Moins : provisions		0	0
	A-7	7 773 704	7 067 528
Liquidités et équivalents de liquidités	A-8	2 092 124	1 708 271
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		85 026 790	61 941 328
TOTAL DES ACTIFS		94 551 491	71 403 023

BILAN
 Arrêté au 31/12/2023
 (exprimé en dinar tunisien)

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES			
	P-1		
Capital social	P-1-1	23 184 000	23 184 000
Réserves légales		2 095 226	2 035 057
Autres capitaux propres		932 584	932 584
Résultats reportés		1 143 212	7 045
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		27 355 022	26 158 686
Résultat de l'exercice	P-2	3 878 594	1 196 336
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		31 233 616	27 355 022
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	P-3-1	771 542	1 057 945
Provisions	P-3-2	885 212	683 147
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 656 754	1 741 092
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	P-4	27 279 074	19 800 505
Autres passifs courants	P-5	26 500 881	18 664 319
Concours bancaires et autres passifs financiers	P-6	7 881 167	3 842 085
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		61 661 122	42 306 909
TOTAL DES PASSIFS		63 317 875	44 048 001
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		94 551 491	71 403 023

ETAT DE RESULTAT
 Arrêté au 31/12/2023
 (Exprimé en dinar tunisien)

		31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	R-1		
Ventes, travaux & services	R-1-1	64 925 872	50 034 443
Autres produits d'exploitation		1 559 963	708 245
Total des produits d'exploitation		66 485 835	50 742 688
CHARGES D'EXPLOITATION	R-2		
Achats d'approvisionnements consommés	R-2-1	37 599 612	25 898 452
Charges de personnel	R-2-2	16 312 093	14 530 757
Dotations aux amortissements et aux provisions	R-2-3	3 084 419	3 871 155
Autres charges d'exploitation	R-2-4	4 510 089	4 078 019
Total des charges d'exploitation		61 506 213	48 378 384
Résultat d'exploitation	R-3	4 979 622	2 364 304
Charges financières nettes	R-3-1	-2 174 329	-1 811 750
Produits des placements	R-3-2	833 706	572 163
Autres gains ordinaires	R-3-3	601 898	195 372
Autres pertes ordinaires	R-3-4	-146	-7 768
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 240 750	1 312 322
Impôt sur les bénéfices	R-4	-362 156	-115 985
Résultat des activités ordinaires après impôt		3 878 594	1 196 336
Résultat après modifications comptables		3 878 594	1 196 336

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31/12/2023

(Exprimé en dinar tunisien)

DESIGNATION	31/12/2023	31/12/2022
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements	51 830 240	55 135 308
Clients	50 900 835	54 416 848
Produits divers ordinaires	929 405	718 460
Décaissements	51 788 810	49 781 082
Fournisseurs	32 302 066	31 323 790
Personnel	12 715 855	11 974 921
Etat et collectivités publiques	4 896 226	4 928 619
Autres décaissements	1 874 663	1 553 752
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 430	5 354 226
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Encaissements	578 989	194 381
Cessions d'Immobilisations	578 989	194 381
Décaissements	1 770 140	1 108 793
Acquisition immobilisations incorporelles	59 126	44 382
Acquisition immobilisations corporelles	1 711 014	1 064 411
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 191 151	-914 412
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements	61 214	68 292
Emprunts bancaires		0
Avances à régulariser	61 214	68 292
Décaissements	3 032 559	3 613 516
Emprunts et Leasing	752 239	1 695 877
Dividendes et Jetons de présence	58 600	48 000
Avances à régulariser	47 390	57 888
Charges Financières	2 174 329	1 811 750
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 971 344	-3 545 224
Variation de la trésorerie	-4 121 065	894 590
Trésorerie au début de l'exercice	-1 381 554	-2 276 144
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-5 502 619	-1 381 554

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2023

1. PRESENTATION & REGIME FISCAL DE LA SOCIETE

1.1 Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications (SO.T.E.TEL) est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23.184.000 Dinars divisé en 4.636.800 actions de 5 Dinars chacune.

La SO.T.E.TEL a été introduite par OPV au premier marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis le 27/05/1998.

L'objet social de la SO.T.E.TEL consiste à réaliser :

- Les prestations de service, d'installation, de déploiement, de test, de réception, d'intégration, de mise en service, d'exploitation et de maintenance de fournitures, d'équipements terminaux, de réseaux publics et privés de télécommunications filaires, optiques, radioélectriques et virtuels.
- La formation professionnelle et la distribution commerciale.
- Les prestations d'études, de développements, de conception, d'architecture, d'ingénierie, de conseil/consulting, d'expertise, d'audit, de support et d'assistance technique.

1.2 Régime fiscal de la société

La SO.T.E.TEL est assujettie à la TVA, et elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun de 15%.

2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

2.1 Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 exprimés en dinars Tunisiens, ont été arrêtés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes du système comptable des entreprises (loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996).

2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

2.2.1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition en hors TVA à l'exception du matériel ayant supporté une TVA non déductible fiscalement.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire, la base amortissable est constituée par la valeur d'entrée. Les taux d'amortissements appliqués par la SO.T.E.TEL sont ceux prévus par l'administration fiscale.

<input type="checkbox"/> Constructions	2 %
<input type="checkbox"/> Matériels & engins	20 %
<input type="checkbox"/> Matériels de transport	20 %
<input type="checkbox"/> M.M.B	10 %
<input type="checkbox"/> Logiciels informatiques	33 %
<input type="checkbox"/> Matériels informatiques	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata temporis.

2.2.2 Les placements à court terme

Les placements à court terme sont composés d'actions SICAV. Ils sont enregistrés au cours de clôture. Les pertes ou les gains sur placement par rapport au prix d'acquisition sont portés au résultat comptable.

2.2.3 Comptabilisation des stocks

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition composé du prix d'achat, des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables, ainsi que des frais de transport, d'assurance et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Les éléments de stocks de la SO.T.E.TEL sont valorisés selon la méthode du CMP. Ainsi, les sorties sont valorisées au CMP qui est modifié à l'occasion de chaque nouvelle entrée.

Les stocks d'exploitation sont valorisés au coût moyen pondéré après chaque entrée.

2.2.4 Comptabilisation des revenus

Les revenus sont mesurés à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre des prestations de services et ventes réalisées par la SO.T.E.TEL. Les revenus sont déterminés nets des réductions commerciales, des taxes sur le chiffre d'affaires et en général de toute somme encaissée pour le compte de tiers.

Les revenus non encore facturés sont comptabilisés en tenant compte du degré d'avancement estimé en fonction des travaux effectivement réalisés et valorisés aux prix contractuels.

NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles nettes totalisent au 31/12/2023 la somme de **9 046 439 DT** contre **8 861 422 DT** au 31/12/2022.

La composition de ces immobilisations par catégorie se présente comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Amortissements	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Terrains	1 420 010	0	1 420 010	1 420 010
- Constructions	9 062 257	4 418 267	4 643 990	4 404 516
- AAI	380 694	373 336	7 358	4 859
- Mat & Outillages	10 125 023	9 410 486	714 536	1 454 426
- Mat de Transport	6 309 309	4 299 437	2 009 871	1 328 457
- Matériels informatiques et M.M.B	2 610 327	2 359 653	250 674	249 155
Total	29 907 619	20 861 179	9 046 439	8 861 422

A-2 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières nettes totalisent la somme de **351 946 DT** au 31/12/2023 contre **351 946 DT** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	V. Brute	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
- Actions libérées	877 464	533 064	344 401	344 401
- Dépôts et cautionnements	7 545	0	7 545	7 545
Total	885 009	533 064	351 946	351 946

La composition du portefeuille titre de la SOTETEL se présente comme suit :

DESIGNATIONS	Participations	%	Dépréciations	V.N 31-12-23	V.N 31-12-22
CERA	1 000	6,25		1 000	1 000
A T I	89 900	9		89 900	89 900
S R S (1)	150 000	50	150 000	0	0
Tunisie Autoroutes	253 421	0,3		253 421	253 421
TOPNET	79	0		79	79
SPA (Sotetel Algérie)	383 064	49	383 064	0	0
Total	877 464		533 064	344 400	344 400

(1) La SRS est en cours de liquidation

A-3 Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants se composent des charges reportées. Ils totalisent au 31/12/2023 la somme de **42 192 DT** contre **88 887 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Charges reportées (indemnités de départ volontaire à la retraite)	2 823 651	2 823 651
Moins résorptions	-2 823 651	-2 823 651
Charges reportées (certifications pour mise à niveau Technologiques)	861 558	860 320
Moins résorptions	-819 366	-771 433
Totaux	42 192	88 887

A-4 Stocks

Les stocks de la SOTETEL se composent essentiellement de câbles, accessoires et matériel téléphonique, pièces de rechanges et fournitures. Ils représentent au 31/12/2023 un montant net de **6 345 087 DT** contre **5 236 425 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023		V.nette 31-12-23	V.nette 31-12-22
	V. Brute	Dépréciation		
Matières premières	7 332 555	-1 129 868	6 202 687	4 952 833
Matières consommables	152 773	-78 514	74 258	195 138
Fournitures	31 341	0	31 341	37 522
Pièces de rechanges	52 139	-15 338	36 801	50 932
Totaux	7 568 808	-1 223 720	6 345 087	5 236 425

A-5 Clients & Comptes Rattachés

Les créances commerciales nettes de provisions s'élèvent au 31/12/2023 à **58 166 083 DT** contre **37 042 293 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Créances facturées	31 093 756	20 695 027
- Créances retenues de garantie	4 421 588	7 199 014
- Créances à facturer	32 771 382	18 978 895
Totaux des créances avant provisions	68 286 726	46 872 936
Provisions pour créances douteuses	-10 120 643	-9 830 643
Totaux des créances après provisions	58 166 083	37 042 293

La société a finalisé les travaux de justification des soldes du compte client « Tunisie Télécom » au 31/12/2022. Les conclusions des travaux ont été partagées avec Tunisie Télécom pour validation et définition d'un plan d'action.

A-6 Autres Actifs Courants

Les autres actifs courants totalisent au 31/12/2023 un solde de **10 649 793 DT** contre **10 886 811 DT** au 31/12/2022. Le détail de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseur Av&Acomptes versés/commande	37 057	196 831
- Personnel, avances et acomptes	330 921	279 579
- Organismes représentant le personnel	74 234	125 571
- TVA déductible /Succursale	10 383	13 847
- Débiteurs divers	1 512 297	1 356 009
- Crédit d'impôts	9 527 386	9 318 976
- Charges constatées d'avance	29 660	130 940
- Compte d'attente actif	69 000	69 000
- Moins provisions	-941 145	-603 942
Totaux	10 649 793	10 886 811

A-7 Placements et Autres Actifs Financiers

Les placements et autres actifs financiers présentent au 31/12/2023 un solde de **7 773 704 DT** contre **7 067 528 DT** au 31/12/2022. L'évolution de ces soldes par nature se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Régie d'avances et d'accréditifs	42 863	56 687
- Placements (Actions Sicav)	10 841	10 841
- Placements	7 720 000	7 000 000
Totaux	7 773 704	7 067 528

A-8 Liquidités et Equivalents de Liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31/12/2023 un solde débiteur de **2 092 124 DT** contre **1 708 271 DT** au 31/12/2022.

L'évolution de ces soldes se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Banques	1 919 573	1 447 768
- C C P	170 146	255 016
- Caisses	2 405	5 487
Totaux	2 092 124	1 708 271

P-1 Capitaux Propres

Les capitaux propres avant résultat présentent un solde de **27 355 022 DT** au 31/12/2023 contre **26 158 686 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Capital social	23 184 000	23 184 000
- Réserves légales	2 095 226	2 035 057
- Autres capitaux propres	932 584	932 584
- Résultats reportés	1 143 212	7 045
Totaux	27 355 022	26 158 686

P-1-1 Capital Social

Le capital de la SOTETEL est réparti entre les actionnaires comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social (en DT)	23 184 000
<input type="checkbox"/> Nombre d'actions	4 636 800
<input type="checkbox"/> Valeur nominale de l'action (en DT)	5
Actionnaires	
<input type="checkbox"/> Tunisie Télécom	35%
<input type="checkbox"/> Divers porteurs (capital flottant)	65%

P-2 Résultat de l'exercice

Le résultat au 31/12/2023 net d'impôts est bénéficiaire de **3 878 594 DT** contre un bénéfice de **1 196 336 DT** au 31/12/2022.

P-3-1 Emprunts

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **771 542 DT** contre **1 057 945 DT** au 31/12/2022.

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Emprunt leasing	734 336	1 020 739
- Dépôts et cautionnement	37 206	37 206
Totaux	771 542	1 057 945

P-3-2 Provisions

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2023 la somme de **885 212 DT** contre **683 147 DT** au 31/12/2022. Il se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Provisions pour risque fiscal	353 208	210 933
- Provisions affaires contentieuses	59 790	0
- Provisions pénalité de retard marche SNCFT	263 615	263 615
- Provision pénalité de retard 5% marché SNCFT	208 600	208 600
Totaux	885 212	683 147

P-4 Fournisseurs & Comptes Rattachés

Le poste Fournisseurs & comptes rattachés totalise au 31/12/2023 un solde de **27 279 074 DT** contre **19 800 505 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Fournisseurs ordinaires locaux et étrangers	9 210 561	7 784 012
- Fournisseurs "effets à payer"	15 773 791	10 165 424
- Fournisseurs "factures à établir"	2 294 722	1 851 069
Totaux	27 279 074	19 800 505

P-5 Autres Passifs Courants

Ce poste présente un solde de **26 500 881 DT** au 31/12/2023 contre **18 664 319 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Clients créditeurs :	705 664	885 890
Tunisie Télécom (avances sur commandes)	268 309	268 309
Autres clients (avances sur commandes)	437 355	617 581
- Personnel et comptes rattachés	2 396 610	2 015 217
- Etat et collectivités publiques	677 686	425 338
Autres impôts et taxes à payer	202 466	120 216
Etat, déclarations à payer	475 220	305 121
- Etat, taxes / chiffre d'affaires	8 250 686	7 761 325
- Créditeurs divers	13 788 003	6 894 318
- Dividendes et jetons de présence	682 231	682 231
Totaux	26 500 881	18 664 319

P-6 Concours Bancaires et Autres Passifs Financiers

Ce poste présente un solde de **7 881 167 DT** au 31/12/2023 contre **3 842 085 DT** au 31/12/2022. Le détail de ce poste se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
-Concours bancaires	7 594 743	3 089 825
-Echéances à -d'un an	286 424	752 260
Echéances à moins d'un an (leasing Attijari)	790	43 452
Echéances à moins d'un an (leasing BT)	285 634	341 933
Echéances à moins d'un an (BT) de financement	0	366 875
Totaux	7 881 167	3 842 085

P-7 Engagements Hors Bilan

Le montant des engagements hors bilan émis par la SOTETEL au 31/12/2023 est de **19 682 369 DT**.
Le détail de ces engagements se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Cautions provisoires	1 025 390	435 200
- Cautions définitives	16 102 835	12 169 205
- Cautions d'avances	764 793	772 433
- Cautions de garantie	1 742 391	4 508 106
- Cautions Douanières	46 960	46 960
Total	19 682 369	17 931 904

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **66 485 835 DT** contre **50 742 688 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Ventes, travaux & services locaux	62 735 314	49 076 802
- Ventes, travaux & services à l'export	2 190 558	957 641
- Autres produits d'exploitation	1 559 963	708 245
Totaux	66 485 835	50 742 688

R-1-1 Répartition du Chiffre d'Affaires par activité

La répartition du Chiffre d'Affaires par activité est constituée essentiellement par les montants suivants :

ACTIVITES	31/12/2023	31/12/2022	Variation
- Réseau d'accès	28 690 093	21 406 089	7 284 004
- CORE & WIRELESS	8 807 123	12 349 822	-3 542 699
- SERVICE CONVERGENTS	24 829 418	15 169 019	9 660 400
- FORMATION	408 679	151 872	256 808
- EXPORT	2 190 558	957 641	1 232 917
Totaux	64 925 872	50 034 442	14 891 430

R-1-2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont atteint au 31/12/2023 un solde de **1 559 963 DT** contre **708 245 DT** au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des immeubles non affectés aux activités professionnelles	494 156	481 597
Jetons de présence & rémunérations d'administrateurs	7 500	-
Reprises sur provision	706 381	14 040
Transfert de charge	351 926	212 607
Totaux	1 559 963	708 245

R-2 Charges d'Exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint un solde de **61 506 213 DT** au 31/12/2023 contre **48 378 384 DT** au 31/12/2022 et elles se détaillent comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	37 599 612	25 898 452
- Charges de personnel	16 312 093	14 530 757
- Dotations aux amortissements et aux provisions	3 084 419	3 871 155
- Autres charges d'exploitation	4 510 089	4 078 019
Totaux	61 506 213	48 378 384

R-2-1 Achats d'approvisionnements consommés

Ce poste présente un solde de **37 599 612 DT** au 31/12/2023 contre **25 898 452 DT** au 31/12/2022. Le détail se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Achats consommés	25 501 877	16 242 408
- Achats de carburants et lubrifiants	931 147	779 609
- Charges de sous-traitance	11 166 588	8 876 436
Totaux	37 599 612	25 898 452

R-2-2 Charges de Personnel

Les charges de personnel totalisent au 31/12/2023 un montant de **16 312 093 DT** contre **14 530 757 DT** au 31/12/2022. Ces charges sont détaillées comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Salaires, compléments, indemnités & primes	13 592 351	12 166 514
- Charges sociales	2 719 742	2 364 243
Total	16 312 093	14 530 757

R-2-3 Dotations aux Amortissements et aux Provisions

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **3 084 419 DT** contre **3 871 155 DT** au 31/12/2022. Ce solde se présente comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Dotations aux amortissements des immobilisations	1 660 439	1 415 462
- Dotations aux amortissements (certifications technologiques)	47 933	38 414
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	590 000	1 005 831
- Dotations aux provisions pour risque fiscal	142 276	142 276
- Dotations aux résorptions des charges reportées	0	941 217
- Dotations aux provisions affaires contentieux	59 790	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation actifs courant	337 203	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	246 779	327 956
Total	3 084 419	3 871 155

R-2-4 Autres Charges d'Exploitation

Ce poste présente un solde de **4 510 089 DT** au 31/12/2023 contre un montant de **4 078 019 DT** au 31/12/2022 et qui se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Loyers	190 323	169 642
- Primes d'assurances	315 993	288 436
- Communications et publicités	366 424	193 873
- Déplacement du personnel	128 799	17 166
- Formations du personnel	148 093	44 244
- Honoraires	502 816	215 901
- Location main d'œuvre	203 092	222 285
- Maintenance smart	0	842 211
- Etudes et expertises	226 425	107 247
- Missions, réceptions, restauration	185 473	238 437
- Autres	195 932	110 213
- Assistance technique	299 199	194 288
- Entretien et réparations	311 214	360 501
- Dons et subventions au personnel	325 294	289 195
- Impôt, taxes et versements assimilés	969 202	717 325
- Charges diverses	141 809	67 055
Totaux	4 510 089	4 078 019

R-3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire de **4 979 622 DT** au 31/12/2023 contre un bénéfice de **2 364 304 DT** au 31/12/2022.

R-3-1 Charges Financières Nettes

Le montant des charges financières nettes arrêté au 31/12/2023 est de **2 174 329 DT** contre **1 811 750 DT** au 31/12/2022.

R-3-2 Produits des placements

Le solde de ce poste s'élève à **833 706 DT** au 31/12/2023 contre **572 163 DT** au 31/12/2022.

R-3-3 Autres Gains Ordinaires

Le solde de ce poste est de **601 898 DT** au 31/12/2023 contre **195 372 DT** au 31/12/2022.

R-3-4 Autres Pertes Ordinaires

Le solde de ce poste est de **146 DT** au 31/12/2023 contre **7 768 DT** au 31/12/2022.

R-4 Impôt sur le Résultat

L'impôt sur les sociétés est calculé sur la base du minimum d'impôt. Le résultat net se présente alors comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
- Résultat comptable avant impôt	4 240 750	1 312 322
- Impôt sur les sociétés	-362 156	-115 985
Résultat Net	3 878 594	1 196 336

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état de flux de trésorerie est élaboré selon le modèle de référence qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds. Ainsi, les flux de trésorerie de l'exercice sont classés en flux provenant des (ou affectés aux) activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

La variation de la trésorerie au 31/12/2023 est négative de **4 121 065 DT** contre une variation positive de **894 590 DT** au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

DESIGNATIONS	31/12/2023	31/12/2022
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	41 430	5 354 226
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-1 191 151	-914 412
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-2 971 344	-3 545 224
VARIATION DE LA TRESORERIE	-4 121 065	894 590

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL (S.A)

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la société « SOTETEL (S.A) », arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de 94 551 491 dinars, un bénéfice de 3 878 954 dinars et une trésorerie négative à la fin de la période de 5 502 619 dinars.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SOTETEL S.A» au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des

états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances au niveau des procédures susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, et des insuffisances du système d'information de la SOTETEL.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 Avril 2024

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadî TRABELSI

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE
L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTETEL

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et façon étendue l'existence éventuelle d'autres conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. Conventions avec la société « Tunisie Télécom »

Suivant des contrats de locations conclus avec la société « Tunisie Telecom », la « SOTETEL » a donné en location à cette dernière :

- Un local sis à Sfax d'une superficie de 76 m². Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 28 157 DT en hors taxes.
- Un immeuble sis à Ksar Said. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 158 844 DT en hors taxes.
- Une surface d'une superficie de 40 m² d'un immeuble sis à la zone industrielle de Sousse pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 13 202 DT en hors taxes.

- Une superficie de 30 m² de la terrasse du bâtiment sis à Charguia II pour l'installation d'une station GSM avec les équipements y afférents. Le loyer annuel de l'exercice 2023 s'est élevé à 9 635 DT en hors taxes.

2. Conventions avec la société « ATI »

Une créance comptabilisée envers la Société "ATI" au 31/12/2023 pour un montant de 602 938 DT, dont 95 293 DT constatée au niveau du compte "factures à établir".

3. Conventions avec la société « SRS »

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 10 362 DT constatée au niveau du compte "débiteurs divers" représentant des remboursements des frais en faveur de cette dernière, comptabilisé depuis l'exercice 2005 et provisionnée au 31/12/2023 à concurrence de 7 002 DT.

Une créance envers la société "SRS" d'un montant de 27 106 DT constatée au niveau du compte "Client", depuis l'exercice 2003, et totalement provisionnée au 31/12/2023.

II. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et les engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En application des décisions du Conseil d'Administration réunit en date de la 15/12/2022 portant nomination du Directeur Général, la rémunération de ce dernier été fixé comme suit :
 - Une rémunération fixe mensuelle nette de 9 000 Dinars servie sur 12 mois.
 - Une rémunération annuelle variable nette (30% du montant de la rémunération annuelle nette) à attribuer sur la base des performances réalisées par rapport aux objectifs tracés par le conseil d'administration. Le montant net accordé au titre de l'exercice 2023 est de 27 054 DT (CA du 29/04/2024)
 - Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants :
 - Une Voiture de fonction.
 - L'équivalent de 450 litres de carburant par mois.
 - Frais de téléphone fixe à raison de 120 DT par trimestre.
 - Frais de téléphone mobile à raison de 100 DT par mois.
 - Assurance groupe.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée Générale ordinaire.

Les jetons de présences de l'exercice 2022, décidés lors de l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant brut de 67 500 Dinars.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2022, décidée par l'AGO du 20 Juillet 2023 totalisent un montant annuel brut de 19 500 Dinars.

En dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas été informés, par vos dirigeants, d'autres conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 Avril 2024

P/ Le Groupement

- *Auditing, Advisory, Assistance & Accounting*
- *Consulting & Financial Firm*

Wadi TRABELSI

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 151 691 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice négatives s'élevant à 3 987 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la

continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Tunis, le 28 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2023
 (Unité : en DT)

<u>ACTIF</u>	<i>Note</i>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
AC 1 - Portefeuille titres		<u>82 437</u>	<u>216 627</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	82 437	216 627
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		<u>75 552</u>	<u>87 939</u>
Placements monétaires	4.2	14 138	28 772
Disponibilités		61 414	59 168
TOTAL ACTIF		157 988	304 566
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.3	3 475	5 321
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.4	2 822	2 773
TOTAL PASSIF		6 297	8 094
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.5	<u>157 644</u>	<u>300 843</u>
<u>Capital en nominal</u>		<u>135 332</u>	<u>263 014</u>
Capital en début de période		300 843	263 014
Emission en nominal		42 224	0
Rachat en nominal		-207 735	0
<u>Sommes non distribuables</u>		<u>22 312</u>	<u>37 829</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		0	0
Sommes non distribuables exercice en cours		22 312	37 829
CP 2 - Sommes distribuables		<u>-5 953</u>	<u>-4 371</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-1 966	1
Sommes distribuables de l'exercice		-3 987	-4 373
ACTIF NET		151 691	296 472
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		157 988	304 566

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2023
 (Unité : en DT)

	<i>Note</i>	<u>Période</u> <u>Du 01/01/2023</u> <u>Au 31/12/2023</u>	<u>Période</u> <u>Du 01/01/2022</u> <u>Au 31/12/2022</u>
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	4 710	10 344
Dividendes		4 710	10 344
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.7	1 269	909
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 980	11 252
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.8	-8 288	-12 301
REVENUS NET DES PLACEMENTS		-2 308	-1 049
CH 2 - Autres charges	4.9	-2 950	-3 324
RESULTAT D'EXPLOITATION		-5 258	-4 373
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		1 272	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-3 987	-4 373
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1 272	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-3 433	9 823
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		21 701	28 100
Frais de négociation		-169	-94
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 841	33 456

Etat de variation de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2023
 (Unité : en DT)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>12 841</u>	<u>33 456</u>
Résultat d'exploitation		-5 258	-4 373
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-3 433	9 823
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		21 701	28 100
Frais de négociation de titres		-169	-94
AN 2- Distribution de dividendes		<u>0</u>	<u>-2 141</u>
AN 3 – Transactions sur le capital		<u>-157 621</u>	<u>0</u>
a - Souscriptions		<u>48 063</u>	<u>0</u>
Capital		42 224	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		7 083	0
Régularisation des sommes distribuables		-1 244	0
Droits d'entrée			
b- Rachats		<u>-205 684</u>	<u>0</u>
Capital		-207 735	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-2 870	0
Régularisation des sommes distribuables		4 920	0
Droits de sortie		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		<u>-144 781</u>	<u>31 316</u>
AN 4 – Actif Net			
en début de l'exercice		296 472	265 156
en fin de l'exercice		151 691	296 472
AN 5 – Nombre de parts			
a- en début de l'exercice		2 223	2 223
b- en fin de l'exercice		1 000	2 223
VALEUR LIQUIDATIVE		<u>151,691</u>	<u>133,365</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		<u>13,74%</u>	<u>12,62%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2023

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31-12-2023** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du **31-12-2023** pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au **31-12-2023** pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 82 437 DT et se détaille ainsi :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31/12/2023</u>	<u>% Actif</u>
	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		90 724	75 008	47,48%
TN0001800457	BIAT	163	9 230	14 938	9,46%
TN0007140015	ASSAD	2 501	12 407	2 078	1,32%
TN0001000108	MONOPRIX	1 051	17 992	5 400	3,42%
TN0001100254	SFBT	1 162	17 063	14 368	9,09%
TN0006560015	SOTUVER	1 235	3 735	14 864	9,41%
TN0007270010	TPR	769	3 779	3 817	2,42%
TN0002100907	TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 157	24 016	15 041	9,52%
TN0003900107	UIB	173	2 479	4 482	2,84%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	10	22	20	0,01%
	Titres des OPCVM		7 351	7 429	4,70%
TN9APUZ8DQV0	FCP Hélion Monéo	69	7 351	7 429	4,70%
Total			98 074	82 437	52,18%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2023 :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2022	228 831	-12 204	216 627	
Acquisitions de l'exercice				
Actions admises à la cote de la bourse	6 291		6 291	
Parts OPCVM	7 145		7 145	
Droits d'attribution	5 217		5 217	
Cessions et remboursements de l'exercice				
Actions admises à la cote de la bourse	-129 700		-129 700	24 712
Parts OPCVM	-14 494		-14 494	182
Droits d'attribution	-5 217		-5 217	-3 193
Variation des plus ou moins-values latentes		-3 433	-3 433	
Soldes au 31 décembre 2023	98 074	-15 637	82 437	21 701

4.2- Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires affichent un solde de 14 138 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif
Prise en pension			
PL 9.15% 06022024 BTE	14 052	14 138	8,95%
TOTAL	14 052	14 138	8,95%

4.3- Note sur les opérateurs créditeurs :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 3 475 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	305	600
Rémunération variable du gestionnaire	2 870	4 421
Rémunération du dépositaire	300	300
Total	3 475	5 321

4.4- Note sur les autres créditeurs divers :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2023 à 2 822 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du commissaire aux comptes	2 380	2 260
Redevance du CMF	13	25
Etat, retenue à la source	29	88
Publications au BO du CMF	400	400
Total	2 822	2 773

4.5- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 se présentent comme suit :

	<u>Mouvements sur le capital</u>	<u>Mouvements sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2022	300 843	300 843
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>42 224</u>	<u>42 224</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-207 735</u>	<u>-207 735</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>22 312</u>	<u>16 359</u>
- Variation des plus ou moins-values et frais de nég.	18 099	18 099
- Régularisation sommes non distribuables de la période	4 213	4 213
- Régularisation sommes distribuables de la période		-5 953
Capital fin de période au 31/12/2023	157 644	151 691

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Capital au 31/12/2022

Montant	300 843
Nombre de titres en circulation	2 223
Nombre de porteurs de parts	3

Souscriptions Réalisées

Montant	42 224
Nombre de titres émis	312
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats Effectués

Montant	207 735
Nombre de titres rachetés	1 535
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Capital au 31/12/2023

Montant	135 332
Nombre de titres	1 000
Nombre de porteurs de parts	3

4.6- Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 4 710 au cours de l'exercice 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Dividendes	4 710	10 344
des actions et valeurs assimilées	4 447	9 746
des titres OPCVM	264	598
Total	4 710	10 344

4.7- Note sur les revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève à la clôture de l'exercice 2023 à 1 269 DT se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Prise en pension	1 001	667
Intérêts sur les avoirs bancaires	268	242
Total	1 269	909

4.8- Note sur les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2023 à D 8 288 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Rémunération du gestionnaire	4 228	6 690
Rémunération variable du gestionnaire	2 870	4 421
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Total	8 288	12 301

4.9- Note sur les autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31/12/2023 à D 2 950 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2023	Exercice 2022
Redevance CMF	178	281
Honoraires commissaires aux comptes	2 508	2 599
Services bancaires	36	31
Publications	200	400
Autres	28	13
Total	2 950	3 324

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	5,980	5,062	7,558	2,819	4,355
Charges de gestion des placements	-8,288	-5,534	-3,556	-3,607	-3,210
Revenu net des placements	-2,308	-0,472	4,002	-0,788	1,146
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-2,950	-1,495	-1,083	-0,864	-0,802
Résultat d'exploitation (1)	-5,258	-1,967	2,919	-1,652	0,344
Régularisation du résultat d'exploitation	1,272	0,000	-0,176	0,231	-0,028
Somme distribuables de l'exercice	-3,986	-1,966	2,742	-1,420	0,316
Variation des plus ou moins-values potentielles	-3,433	4,419	-3,205	-2,518	7,813
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	21,701	12,641	1,352	1,055	-9,275
Frais de négociation	-0,169	-0,042	-0,015	-0,008	-0,013
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	18,099	17,017	-1,868	-1,472	-1,474
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	12,841	15,050	1,051	-3,123	-1,131
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	18,099	17,017	-1,868	-1,472	-1,474
Régularisation du résultat non distribuable	4,213	0,000	0,188	0,414	0,030

Sommes non distribuables de l'exercice	22,312	17,017	-1,679	-1,057	-1,444
Distribution de dividendes					
Valeur liquidative	151,691	133,365	119,278	118,215	120,693
Ratios de gestion des placements					
Charges/actif net moyen	4,67%	4,38%	2,80%	2,71%	2,70%
Autres charges/actif net moyen	1,66%	1,18%	0,85%	0,65%	0,67%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-2,24%	-1,56%	2,16%	-1,07%	0,27%

5.2- Transactions avec les parties liées :

- La gestion du FCP HELION ACTIONS PROACTIF est confiée à l'établissement gestionnaire HELION CAPITAL. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCP.
En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2.00% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
En plus de ces frais fixes, il existe une commission de surperformance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs.
Cette commission sera facturée au FCP si la performance est positive. Elle est égale à 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice TUNINDEX.
Les frais de gestion fixes s'élèvent à 4 228 DT au cours de l'exercice 2023.
Les frais de gestion variables s'élèvent à 2 870 DT au cours de l'exercice 2023.
- La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP HELION ACTIONS PROACTIF. Elle est chargée à ce titre :
 - o de conserver les titres et les fonds du FCP HELION ACTIONS PROACTIF,
 - o d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants.
En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération égale à 0.10% HT l'an calculée sur la base (HT) par an de l'actif net quotidien avec un minimum de 1000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu.
Elle s'élève à 1 190 DT en 2023.

5.3- Note sur les événements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire du 27 mars 2024.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

1. Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT CEA PNT TUNISAIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

2. Suite à l'arrivée à échéance de la durée de vie du fonds FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR prévue pour le 17 octobre 2023, le conseil d'administration du gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 20 juin 2023 a décidé la prolongation de la durée de vie dudit fonds pour la ramener de 6 à 99 ans (voir note n° 1 des états financiers).

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

A la date du 31/12/2023, nous n'avons pas relevé d'anomalies quant à la conformité aux ratios de gestion des actifs, par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des OPCVM et au règlement du CMF relatif aux OPCVM et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Tunis, le 26 mars 2024

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

Walid AMOR

BILAN

		NOTE	31/12/2023 Montants en Dinars	31/12/2022 Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	24 015 021,683	31 215 116,175
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		19 581 200,995	27 241 150,778
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		4 433 820,688	3 973 965,397
AC2	DISPONIBILITES	AC2	444 024,199	560 243,872
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	0,000
TOTAL ACTIF			24 459 045,882	31 775 360,047
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	24 056,279	37 870,947
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	13 652,041	127 998,055
TOTAL PASSIF			37 708,320	165 869,002
ACTIF NET			24 421 337,562	31 609 491,045
CP1	CAPITAL	CP1	23 654 589,994	30 500 087,251
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	766 747,568	1 109 403,794
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		787 856,784	1 161 262,354
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		-21 109,216	-51 858,560
CP2-C	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
CP2-D	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000
ACTIF NET			24 421 337,562	31 609 491,045
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			24 459 045,882	31 775 360,047

État de résultat

		Note	31/12/2023	31/12/2022
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 125 147,583	1 597 001,470
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		936 802,245	1 322 128,432
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		188 345,338	274 873,038
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			1 125 147,583	1 597 001,470
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-298 466,728	-388 396,737
REVENU NET DES PLACEMENTS			826 680,855	1 208 604,733
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-38 824,071	-47 342,379
RESULTAT D'EXPLOITATION			787 856,784	1 161 262,354
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-21 109,216	-51 858,560
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE			766 747,568	1 109 403,794
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		21 109,216	51 858,560
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		905 488,021	124 545,430
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION TITRES		32 570,490	186 965,454
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-26 870,631	-22 769,169
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			1 699 044,664	1 450 004,069

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		31/12/2023	31/12/2022
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 699 044,664	1 450 004,069
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	787 856,784	1 161 262,354
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	905 488,021	124 545,430
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	32 570,490	186 965,454
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-26 870,631	-22 769,169
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-8 887 198,147	-2 862 616,543
	SOUSCRIPTIONS	0,000	3 295 206,721
AN2-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	3 138 890,000
AN2-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	0,000	-103 338,605
AN2-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	0,000	260 150,090
AN2-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	0,000	-494,764
	RACHATS	-8 887 198,147	-6 157 823,264
AN2-F	CAPITAL (RACHATS)	-7 858 810,000	-5 809 600,000
AN2-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-47 708,259	184 638,122
AN2-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-959 570,672	-481 497,590
AN2-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-21 109,216	-51 363,796
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-7 188 153,483	-1 412 612,474
AN3	ACTIF NET		
AN3-A	DEBUT DE L'EXERCICE	31 609 491,045	33 022 103,519
AN3-B	FIN DE L'EXERCICE	24 421 337,562	31 609 491,045
AN4	NOMBRE DE PARTS		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 828 551	3 095 622
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	2 042 670	2 828 551
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	11,175	10,667
B-	FIN DE L'EXERCICE	11,955	11,175
AN6	TAUX DE RENDEMENT	6,98%	4,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2023 AU 31.12.2023

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est un Fonds Commun de Placement de capitalisation de catégorie mixte exclusivement destiné au Personnel Navigant Technique de TUNISAIR titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Avril 2017 et a été constitué le 17 Octobre 2017 pour une durée de 6 ans. Le conseil d'administration du gestionnaire, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, réuni en date du 20 juin 2023 a décidé la prolongation de la durée de vie du fonds pour la porter à 99 ans.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 06 Novembre 2017.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds « FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR », l'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2018.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2023 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons de trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient des lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

<i>Code ISIN</i>	<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31/12/2023</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
	AC1-1 Actions et Droits rattachés		18 086 553,438	19 581 200,995	80,18%
TN0008000812	ATTIJARI BANK	22 000	785 333,593	1 010 438,000	4,14%
TN0001800457	BIAT	23 000	1 358 973,911	2 107 812,000	8,63%
TN0007670011	DELICE HOLDING	58 500	803 361,446	682 402,500	2,79%
TN0007570013	EURO-CYCLES	46 054	1 057 593,838	729 265,090	2,99%
TN0002200053	BT	27 000	135 887,109	144 126,000	0,59%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	184 580	356 367,530	364 545,500	1,49%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	200 300	1 793 085,750	1 772 655,000	7,26%
TN0007620016	MPBS	942	5 243,670	5 049,120	0,02%
TN0007610017	SAH LILAS	257 000	2 332 252,145	2 052 659,000	8,41%
TNG73XSR2TO7	SAH LILAS DA 2023-1/35	255 000	66 187,203	153 000,000	0,63%
TN0001100254	SFBT	109 486	1 712 975,368	1 353 794,390	5,54%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	51 153	1 013 410,229	845 917,161	3,46%
TN7IDY8X60S8	SMART TUNISIE DA 2023-1/5	3	11,887	7,860	0,00%
TN0007630015	SOTIPAPIER	89 457	540 003,690	498 901,689	2,04%
TN0006560015	SOTUVER	166 050	904 125,424	1 998 577,800	8,18%
TN0006060016	STAR	12 485	1 798 102,210	2 206 099,500	9,03%
TN0007440019	TELNET HOLDING	79 000	660 668,024	611 065,000	2,50%
TN0007270010	TPR	271 157	1 121 885,650	1 345 752,191	5,51%
TN0003900107	UIB	37 940	804 545,291	982 835,700	4,02%
TN0007720014	UNIMED	95 227	836 539,470	716 297,494	2,93%
	AC1-B Emprunts d'État		4 163 421,700	4 433 820,688	18,16%
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6.70% (2)	1 912	1 799 198,200	1 873 042,259	7,67%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5% (1)	460	415 380,000	420 446,112	1,72%
TN0008000796	BTA 26 JANVIER 2028 7.5% (1)	160	146 080,000	156 979,266	0,64%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00% (2)	1 825	1 802 763,500	1 898 390,021	7,77%
	Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			84 963,030	0,35%
	Total portefeuille titres		22 249 975,138	24 015 021,683	98,34%

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31/12/2023, à **5 586,200DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

(2) Ce montant s'élevant au 31/12/2023 à **84 963,030DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT TUNISIAIR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – CEA PNT se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2022	30 362 133,487	173 273,922	679 708,766	31 215 116,174	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	2 138 505,254			2 138 505,254	
Emprunt d'État (BTA)	1 802 763,500			1 802 763,500	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des actions et droits rattachés	-10 679 776,103			-10 679 776,103	47 341,490
Cessions emprunt d'État (BTA)	-1 373 651,000			-1 373 651,000	-14 771,000
Remboursement emprunt d'État (BTA)	0,000			0,000	
* Variation des plus ou moins-values latentes sur titres			905 488,021	905 488,021	
* Variations des intérêts courus		6 575,836		6 575,836	
Solde au 31 décembre 2023	22 249 975,138	179 849,758	1 585 196,787	24 015 021,683	32 570,490

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1 125 147,583 Dinars** au 31/12/2023 contre **1 597 001,470 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

REVENUS	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Revenus des actions	936 802,245	1 322 128,432
· Dividendes	936 802,245	1 322 128,432
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	188 345,338	274 873,038
· Intérêts courus	-17 886,904	-49 567,036
· Intérêts échus	206 232,242	324 440,074
TOTAL	1 125 147,583	1 597 001,470

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **444 024,199 Dinars** contre **560 243,872 Dinars** au 31/12/2022 et se présente comme suit :

Créances d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Avoirs en Banque	562 313,256	560 243,872
Sommes à l'encaissement/Vente de Titres(*)	5 368,796	0,000
Sommes à régler/Achat de titres(*)	-123 657,853	0,000
Total	444 024,199	560 243,872

(*) Conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes NCT 16 et NCT 17 en matière de présentation des états financiers notamment en ce qui concerne la présentation des disponibilités, « les sommes à l'encaissement » et « les sommes à régler » antérieurement présentées sous les rubriques AC03 « Autres Créances d'exploitation » et PA02 « Autres créditeurs Divers », sont désormais présentées sous la rubrique AC02-b « Disponibilités ». Ce traitement est appliqué de

manière prospective.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent un solde nul au 31/12/2023 et au 31/12/2022.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2023, à **298 466,728 Dinars** contre **388 396,737 Dinars** au 31/12/2022, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire/Commission fixe	268 620,049	349 557,063
Rémunération du dépositaire	29 846,679	38 839,674
Total	298 466,728	388 396,737

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2023 à **38 824,071 Dinars** contre **47 342,379 Dinars** au 31/12/2022, et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	25 148,537	32 725,992
Rémunération CAC	12 837,756	13 839,542
Charges Diverses	837,778	776,845
Total	38 824,071	47 342,379

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023, à **37 708,320 Dinars** contre **165 869,002 Dinars** au 31/12/2022, et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
PA1	Opérateurs créditeurs	24 056,279	37 870,947
PA2	Autres créditeurs divers	13 652,041	127 998,055
TOTAL		37 708,320	165 869,002

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2023 à **24 056,279 Dinars** contre **37 870,947 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Gestionnaire/Commission fixe	21 644,852	28 377,039
Dépositaire	2 411,427	9 493,908
Total	24 056,279	37 870,947

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/12/2023, à **13 652,041 Dinars** contre **127 998,055 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
État, impôts et taxes	1 969,904	2 477,336
Redevance CMF	2 060,569	2 690,852
Honoraires CAC	8 674,768	10 461,999
Autres créditeurs divers	946,800	1 005,558
Sommes à régler/Achat de titres (*)	0,000	111 362,310
Total	13 652,041	127 998,055

(*) Conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes NCT 16 et NCT 17 en matière de présentation des états financiers notamment en ce qui concerne la présentation des disponibilités, « les sommes à l'encaissement » et « les sommes à régler » antérieurement présentées sous les rubriques AC03 « Autres Créances d'exploitation » et PA02 « Autres créditeurs Divers », sont désormais présentées sous la rubrique AC02-b « Disponibilités ». Ce traitement est appliqué de manière prospective.

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

	2023	2022
<u>Capital début de l'exercice (en nominal)</u>		
• Montant	28 285 510,000	30 956 220,000
• Nombre de titres émis	2 828 551	3 095 622
• Nombre de porteurs de parts	193	196
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
• Montant	0,000	3 138 890,000
• Nombre de titres émis	0	313 889
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
• Montant	7 858 810,000	5 809 600,000
• Nombre de titres rachetés	785 881	580 960
<u>Capital fin de l'exercice</u>	23 654 589,994	30 500 087,251
• Montant en nominal	20 426 700,000	28 285 510,000
• Sommes non capitalisables ⁽¹⁾	733 763,625	-129 715,996
• Sommes capitalisées ⁽²⁾	2 494 126,369	2 344 293,247
• Nombre de titres	2 042 670	2 828 551
• Nombre de porteurs de parts	187	193

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **733 763,625 Dinars** au 31/12/2023 contre **-129 715,996 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	-129 715,996	-499 757,228
1- Résultat non capitalisables de l'exercice	911 187,880	288 741,715
§ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	905 488,021	124 545,430
§ +/- values réalisées sur cession de titres	32 570,490	186 965,454
§ Frais de négociation de titres	-26 870,631	-22 769,169
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-47 708,259	81 299,517
§ Aux émissions	0,000	-103 338,605
§ Aux rachats	-47 708,259	184 638,122
Total des sommes non capitalisables	733 763,625	-129 715,996

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/12/2023 à **2 494 126,369 Dinars** contre **2 344 293,247 Dinars** au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Rubriques	31/12/2023	31/12/2022
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	2 344 293,247	1 543 840,174
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé	1 109 403,794	1 021 800,573
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	-959 570,672	-221 347,500
§ Aux émissions	0,000	260 150,090
§ Aux rachats	-959 570,672	-481 497,590
Total des sommes capitalisées	2 494 126,369	2 344 293,247

(*) Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2022 capitalisées conformément à la décision du CA du 28/03/2023 statuant sur les états financiers de l'exercice 2022 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2022	1 161 262,354
Régularisation du résultat capitalisable	-51 858,560
Sommes capitalisées- Exercice 2022	1 109 403,794

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat capitalisable de l'exercice	787 856,784	1 161 262,354
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice	-21 109,216	-51 858,560
Sommes capitalisables	766 747,568	1 109 403,794

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
• Revenus des placements	0,551	0,565	0,481	0,249	0,415
• Charges de gestion des placements	-0,146	-0,137	-0,125	-0,114	-0,124
• Revenu net des placements	0,405	0,427	0,356	0,135	0,291
• Autres charges d'exploitation	-0,019	-0,017	-0,014	-0,013	-0,016
• Résultat d'exploitation	0,386	0,411	0,342	0,122	0,275
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,010	-0,018	-0,012	0,000	0,000
• Sommes capitalisables de l'exercice	0,375	0,392	0,330	0,122	0,275
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,010	0,018	0,012	0,000	0,000
• Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0,443	0,044	0,692	-0,395	-0,473
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,016	-0,066	-0,128	-0,034	-0,220
• Frais de négociation de titres	-0,013	-0,008	-0,008	-0,014	-0,018
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,446	0,102	0,557	-0,444	-0,711
Résultat net de l'exercice	0,832	0,513	0,899	-0,322	-0,436
• Résultat non capitalisables de l'exercice	0,446	0,102	0,557	-0,444	-0,711
• Régularisation du résultat non capitalisable	-0,041	0,013	-0,052	-0,046	-0,052
• Sommes non capitalisables de l'exercice	0,405	0,116	0,504	-0,491	-0,763
• Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	11,955	11,175	10,667	9,832	10,200

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
• Charges de gestion des placements/ actif net moyen	1,190%	1,190%	1,176%	-1,198%	1,200%
• Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,155%	0,145%	0,133%	-0,141%	0,152%
• Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,141%	3,558%	3,221%	1,283%	2,673%
Actif net moyen	25 080 148,436	32 634 462,446	32 871 581,795	24 805 940,890	18 176 845,573

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (anciennement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT), Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR ;
- La gestion comptable du FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de **0,9 % HT** l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR réalise un rendement annuel supérieur à TMM+1.75%.

Cette commission de surperformance est de **10% HT** par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et TMM+1.75%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

Ladite commission de surperformance a été supprimée par décision du conseil d'administration de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT réuni le 19/02/2019 et ce, à compter du 26/04/2019.

Il est à noter qu'en vertu de la convention de délégation de la gestion administrative et comptable des OPCVM gérés, conclue en date du 24/12/2021 entre TUNISIE VALEUR ASSET MANAGEMENT et TUNISIE VALEURS, cette dernière a été désignée comme gestionnaire administratif et comptable du fonds FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Ce changement, dument agréé par le CMF, entre en vigueur à compter du 03/01/2022.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR, elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de **0,1% HT** de l'actif net de FCP BIAT– CEA PNT TUNISAIR. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

FCP VALEURS AL KAOUTHER
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 Décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS AL KAOUTHER, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 968 471 DT, un actif net de 961 700 DT et un résultat bénéficiaire de 16 823 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS AL KAOUTHER, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS AL KAOUTHER conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS AL KAOUTHER qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes:

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar Tunisien

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS, VALEUR ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES		700 975	670 516
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		63 731	81 795
	AC1	764 706	752 311
PLACEMENTS MONETAIRES ETDISPONIBILTES			
PLACEMENTS MONETAIRES	AC2 (a)	152 160	100 290
DISPONIBILITES	AC2 (b)	51 605	96 567
	AC2	203 765	196 857
CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	0	5 988
TOTAL ACTIF		968 471	955 155
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	2 848	7 255
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 924	3 436
TOTAL PASSIF		6 772	10 691
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	945 276	930 929
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	CP2	16 423	13 535
TOTAL ACTIF NET		961 700	944 464
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		968 471	955 155

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos le 31 décembre

2023 Unité : Dinar Tunisien

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES	PR1	36 097	37 493
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	7 683	5 854
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		43 780	43 347
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	20 173	24 175
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		23 607	19 171
AUTRES CHARGES	CH2	7 180	5 643
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 427	13 528
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-3	7
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		16 423	13 535
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		3	-7
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-24 982	- 44 897
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		26239	79 985
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-861	-2 805
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		16 823	45 812

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar Tunisien

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	16 823	45 812
RESULTAT D'EXPLOITATION	16 427	13 528
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-24 982	- 44 897
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES	26239	79 985
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	- 861	-2 805
TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	1 064	0
CAPITAL	1 012	0
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	40	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	15	0
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-3	0
RACHAT	-652	- 98 260
CAPITAL	-607	-95 470
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-35	-2 547
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS	-9	- 970
REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0	7
DROITS DE SORTIE	0	719
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 235	-52449
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	944 464	996 913
FIN DE L'EXERCICE	961 700	944 464
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	9 197	10 182
FIN DE L'EXERCICE	9 201	9 197
VALEUR LIQUIDATIVE	104,521	102,693
TAUX DE RENDEMENT	1,78%	4,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

« FCP VALEURS AL KAOUTHER » est un fonds commun de placement islamique de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes.

Il est destiné au public qui cherche en plus des avantages de la gestion collective, la garantie de la conformité du placement aux règles de finance islamique admise par le comité de contrôle charaïque.

Ce fonds a été créé le 16 Août 2010 à l'initiative de « Tunisie Valeurs » et de « Amen Bank ».

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, le 17 Mars 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1 000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire est Tunisie Valeurs Asset Management. Le distributeur est Tunisie Valeurs.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan;
- L'état de résultat;
- L'état de variation de l'actif net;
- Les notes aux états financiers.

NOTE 2 : PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est tenue au moyen informatique permettant notamment la préparation des documents suivants :

- Journaux des écritures comptables;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale;
- Etats financiers.

NOTE 3 : EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1^{er} Janvier et se termine le 31 Décembre de chaque année.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs peuvent être résumés comme suit :

4.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les revenus des obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance islamique et des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus en net de retenues à la source.

4.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote:

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la valeur de clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31 Décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente. Toutefois, suite aux problèmes rencontrés par la société Syphax Airlines, les actions Syphax Airlines ont été évaluées à une valeur nulle.

4.3- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées émises selon les principes de la finance Islamique :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur du marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente.
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent.

-A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le cout amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations du fonds commun de placement « FCP VALEURS AL KAOUTHER » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2023, au coût amorti (compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

4.4 Evaluation des placements monétaires:

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

4.5 Cession des placements:

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : REGIME FISCAL :

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements de capitaux mobiliers, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20 %. Ces revenus sont portés au niveau de l'état de résultat en net de retenues à la source.

NOTE 6 : ORIENTATION DE PLACEMENT :

Le FCP VALEURS AL KAOUTHER étant un fonds de capitalisation, son principal objectif serait de réaliser un rendement supérieur à 4% par an. En application du décret N° 2001-2278 du 25 septembre 2001, portant application des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPC, la structure du fonds est composée par:

- Minimum de 50% de l'actif en actions de sociétés cotées en bourse,
- Maximum de 30% de l'actif en placements monétaires,
- 20% de l'actif en liquidités.

NOTES 7 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- PORTEFEUILLE TITRE :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

CODE ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	Plus ou Moins value latente	Intérêts Courus	% Actif net
	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		679 599	700 975	21 375		72,89%
	<i>Actions admises à la cote</i>						
TN0007550015	CITY CARS	6 600	64 304	80 434	16 130		8,36%
TN0007670011	DELICE HOLDING	7 700	98 465	89 821	-8 644		9,34%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	10 376	73 031	91 828	18 796		9,55%
TN0007610017	SAH LILAS	10 100	93 759	80 669	-13 090		8,39%
TN0007740012	SAM	17 500	74 569	76 458	1 889		7,95%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	5 000	87 073	82 685	-4 388		8,60%
TN0007630015	SOTIPAPIER	4 000	26 014	22 308	-3 706		2,32%
TN0006560015	SOTUVER	7 500	44 273	90 270	45 997		9,39%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	2 702	25 228	0	-25 228		0,00%
TN0007720014	UNIMED	11 500	92 884	86 503	-6 381		8,99%
	Obligations, Valeurs assimilées		60 000	63 731		3 731	6,63%
	<i>Obligations selon les principes de la finance Islamique</i>						
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 000	20 000	20 849		849	2,17%
XX000002216	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	400	40 000	42 882		2 882	4,46%
	TOTAL		739 599	764 705	21 375	3 731	79,52%

Les plus ou moins-values potentielles arrêtées au 31 Décembre 2023 se détaillent comme suit :

Elément	Montant en DT
Plus-value potentielle arrêtée au 31 Décembre 2022	46 357
Variation des plus ou moins-values latentes relatives à l'exercice 2023	-24 982
Plus-value latente arrêtée au 31 Décembre 2023	21 375

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions cotées	220 516
- Obligations	0
TOTAL	220 516

Les sorties du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	Coûts d'acquisition	Prix de Cession/Remboursement	Plus-values Réalisées
- Actions et droits rattachés	165 075	191 314	26 239
- Obligations	20 000	20 000	0
TOTAL	185 075	211 314	26 239

La variation du portefeuille titres en coût d'acquisition se présente comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition
Portefeuille au 31/12/2022	704 158
Acquisition actions cotées	220 516
Acquisition obligations	0
Cessions actions cotées	- 165 075
Anuités Obligations	-20 000
Portefeuille au 31/12/2023	739 599

AC2- PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITES :

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 203 765DT et sont composés de :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Placements monétaires (a)	152 160	100 290	51 870
Disponibilités (b)	51 605	96 567	-44 962
TOTAL	203 765	196 857	6 908

AC2 (a) – PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	Placements	Rendement Net au 31/12/2023	Total	% de l'actif net
Placement « Albaraka » 20/10/2023au 20/01/2024	150000	2 160	152 160	15,82%
TOTAL	150 000	2 160	152 160	15,82%

AC2 (b) – LES DISPONIBILITES :

Les disponibilités s'élèvent à 51 605 DT au 31/12/2023 contre un solde de 96 567 DT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
AMEN BANK	51 010	96 278	-45 268
BANQUE ZITOUNA	91	91	0
AL BARAKA	504	197	307
TOTAL	51 605	96 567	-44 962

AC3- CREANCE D'EXPLOITATION :

Les créances d'exploitation affichent un solde nul au 31/12/2023 contre 5 988 DT au 31/12/2022.

PA 1- OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	241	719	-478
Commission de performance du gestionnaire	0	1 731	-1 731
Rémunération du distributeur	1 107	3 306	-2 199
Rémunération du dépositaire	1 500	1500	0
TOTAL	2 848	7 255	-4 408

PA 2- AUTRES CREDITEURS DIVERS :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Redevances CMF	81	80	1
Rémunération du CAC	3 843	3 356	487
TOTAL	3 924	3 436	488

CP1- CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2023, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	930 929
Nombre de titres	9 197
Nombre de porteurs de parts	11

Souscriptions réalisées

Montant	1 012
Nombre de titres émis	10
Nombre de nouveaux porteurs de parts	1

Rachats effectués

Montant	-607
Nombre de titres rachetés	6
Nombre de porteurs de parts sortants	1

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-24 982
Plus-values réalisées sur cessions de titres	29 076
Moins-values réalisées sur cessions de titres	- 2 837
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	13535
Commission / transactions	- 494
CTB / transactions	- 368
Régularisation des sommes non distribuables	5
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice clos	6
Droit de sortie	0

Capital au 31-12-2023

Montant	945276
Nombre de titres	9 201
Nombre de titres	11

CP2 – SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes capitalisables correspondent aux résultats capitalisables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscriptions ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste s'élève à 16 423 DT et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Résultat capitalisable de l'exercice	16 427	13 528	2 899
Régularisation des sommes capitalisable de l'exercice			
* sur les souscriptions	-3	7	-10
* sur les rachats	0	0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	16 423	13 535	2 888

PR 1- REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des actions et valeurs assimilées	30 458	33 093
SAH LILAS	3 003	1 492
CITY CARS	6 844	9 594
EURO CYCLES	2 800	4 683
TELNET HOLDING	-	3 000
ONE TECH HOLDING	1 816	2 386
UNIMED	2 907	3 616
SOTUVER	4 713	4 240
DELICE HOLDING	2 000	2 255
CEREALIS	-	1 828
SMART TUNISIE	6 375	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	5 640	4 400
TOTAL	36 097	37 493

PR2- LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 7 683 DT contre un solde de 5 854 DT au 31/12/2022 et correspond aux revenus des placements "Albaraka" nets de la retenue à la source libératoire.

CH 1 – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire, calculées conformément au règlement intérieur du FCP VALEURS AL KAOUTHER.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2023 à 20 173 DT contre un total de 24 175DT au 31/12/2022, et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération fixe du gestionnaire	2 849	2 946	-97
Commission de performance du gestionnaire	-1 731	1 731	-3 463
Rémunération du distributeur	13 106	13 548	-442
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950	0
TOTAL	20 173	24 175	-4 002

CH2 – AUTRES CHARGES :

Le solde de ce poste s'élève à 7 180 DT au 31 Décembre 2023 contre un solde de 5 643 DT au 31 Décembre 2022, et se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022	Variations
Rémunération du CAC	3 588	3 380	208
Redevances CMF	957	988	-30
Autres (frais bancaires et droit de timbre)	2 636	1 276	1 359
TOTAL	7 180	5 643	1 537

NOTE 8 : AUTRES INFORMATIONS

i. Données par part et ratios pertinents:

	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	4,758	4,713	3,581	2,858	4,799
Charges de gestion des placements	- 2,193	- 2,629	-2,14	-2,101	-2,213
Revenu net des placements	2,566	2,085	1,441	0,757	2,585
Autres produits	0	0	0	0	0
Autres charges	- 0,780	- 0,614	-0,456	-0,431	-0,395
Résultat d'exploitation (1)	1,785	1,471	0,985	0,326	2,190
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,000	0,006	-0,093
Sommes capitalisables de l'exercice	1,785	1,472	0,985	0,332	2,097
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	-2,715	- 4,882	0,763	3,564	-9,675
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2,852	8,697	1,057	-4,872	4,777
Frais de négociation de titres	-0,094	- 0,305	-0,190	-0,181	-0,068
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,043	3,510	1,63	-1,489	-4,967
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,828	4,981	2,615	-1,163	-2,776
Droits de sortie	0,000	0,078	0	0	0,025
Résultat non distribuable de l'exercice	0,043	3,588	1,630	-1,489	-4,941
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	-0,277	0	0,134	0,238
Sommes non distribuable de l'exercice	0,044	3,311	1,630	-1,355	-4,703
Valeur liquidative	104,521	102,693	97,909	95,294	96,319
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,11%	2,45%	2,22%	2,21%	2,15%
Autres charges / actif net moyen	0,75%	0,57%	0,47%	0,45%	0,38%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	1,72%	1,37%	1,02%	0,34%	2,12%
Actif net moyen	957 028	987 886	982 959	966 896	1 182 979

ii. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de « FCP Valeurs AL KAOUTHER » est confiée à « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », ayant remplacé « Tunisie Valeurs » à partir du 01/01/2022.

Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,05% HT de l'actif net avec un minimum de cinq milles dinars et un maximum de quinze mille dinars hors taxes.

iii. Structure de l'actif

La structure du fonds commun de placements « FCP VALEURS AL KAOUTHER » est composé au 31/12/2023 par :

- 72,38% de l'actif en actions et droits rattachés ;
- 6,58 % de l'actif en obligations émises selon les principes de la finance islamique
- 21,04% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités.

FCP VALEURS CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS CEA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 57 159 760DT, un actif net de 57 059 074DT et un résultat bénéficiaire de 3 147 280DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS CEA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS CEA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'Observation :

Nous attirons l'attention sur :

- La note 2.3, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS CEA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:

Le gestionnaire de FCP VALEURS CEA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS CEA qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 28 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes:

LEJAUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE TITRE			
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		48 153 793	45 245 881
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		8 231 307	6 987 426
	AC1	56 385 100	52 233 306
PLACEMENTS MONETAIRES ET			
PLACEMENTS MONETAIRES		0	0
DISPONIBILITES	AC2	774 659	791 821
TOTAL ACTIF		57 159 760	53 025 127
<u>PASSIF</u>			
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	77 850	191 211
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	22 836	21 072
TOTAL PASSIF		100 686	212 283
<u>ACTIF NET</u>			
CAPITAL	CP1	55 305 894	51 217 942
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	1 753 180	1 594 899
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE ANTERIEURS		0	0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 753 180	1 594 899
TOTAL ACTIF NET		57 059 074	52 812 844
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		57 159 760	53 025 127

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar

	NOTES	31/12/2023	31/12/2022
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		2 436 244	2 336 813
DIVIDENDES	PR1 (a)	2 028 394	1 931 961
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	407 850	404 852
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	37 885	38 315
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		2 474 130	2 375 128
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	772 082	726 952
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 702 048	1 648 176
AUTRES CHARGES	CH2	72 414	70 191
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 629 634	1 577 985
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		123 546	16 914
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 753 180	1 594 899
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-123 546	-16 914
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		2 359 367	288 009
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		-823 228	312 450
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-18 492	-109 555
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 147 280	2 068 889

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2023

	31/12/2023	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 147 280	2 068 889
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 629 634	1 577 985
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	2 359 367	288 009
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	-823 228	312 450
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-18 492	-109 555
 TRANSACTION SUR LE CAPITAL		
SOUSCRIPTION	27 673 819	28 137 364
CAPITAL	25 951 766	26 995 767
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	455 130	-61 715
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	1 266 924	1 203 312
RACHAT	-26 574 866	-24 632 874
CAPITAL	-25 158 264	-23 435 615
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-297 906	-109 271
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-1 118 697	-1 087 988
DROITS DE SORTIE	0	0
<hr/> VARIATION DE L'ACTIF NET	<hr/> 4 246 233	<hr/> 5 573 378
ACTIF NET		
DEBUT DE L'EXERCICE	52 812 844	47 239 466
FIN DE L'EXERCICE	57 059 074	52 812 844
Nombre de parts		
DEBUT DE L'EXERCICE	2 214 083	2 054 929
FIN DE L'EXERCICE	2 248 385	2 214 083
<hr/> VALEUR LIQUIDATIVE	<hr/> 25,378	<hr/> 23,853
<hr/> TAUX DE RENDEMENT	<hr/> 6,39%	<hr/> 3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du CMF le 5 mars 2007 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS CEA.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le mode d'affectation des résultats du FCP VALEURS CEA a été modifié de Distribution à Capitalisation. Par conséquent, les dividendes ne sont plus distribués et sont intégralement capitalisés et ce, à compter de l'exercice 2015.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan;
- L'état de résultat;
- L'état de variation de l'actif net;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en Bons de Trésor Assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du

ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT**AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>		<u>Nombre</u>	<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	<u>% actif</u>
		<u>de titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	<u>net</u>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	41 121	250 016	248 741	0,44%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	70 000	2 962 187	3 215 030	5,63%
TN0001800457	BIAT	55 500	3 410 603	5 086 242	8,91%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	750 000	1 543 576	1 481 250	2,60%
TN0007550015	CITY CARS	60 000	604 626	731 220	1,28%
TN0007670011	DELICE HOLDING	138 917	2 016 185	1 620 467	2,84%
TN0007510019	LAND'OR	185 504	1 535 144	1 113 210	1,95%
TN0001000108	MONOPRIX	8 311	45 711	42 702	0,07%
TN0007620016	MPBS	181 247	754 097	971 484	1,70%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	556 307	4 403 850	4 923 317	8,63%
TN0007610017	SAH LILAS	1 228 143	5 486 281	5 450 848	9,55%
TN0001100254	SFBT	265 630	4 261 549	3 284 515	5,76%
TNQPXRODTH8	SMART TUNISIE	116 474	2 322 857	1 926 131	3,38%
TN0006560015	SOTUVER	295 000	1 997 075	3 550 620	6,22%
TN0006060016	STAR	29 495	4 231 075	5 211 767	9,13%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	223 599	1 951 549	0	0,00%
TN0007440019	TELNET HOLDING	178 000	1 449 552	1 376 830	2,41%
TN0007270010	TPR	700 000	3 194 596	3 474 100	6,09%
TN0004100202	TUNINVEST SICAR	38 203	394 533	343 827	0,60%
TN0007380017	TUNIS RE	70 209	479 050	505 505	0,89%
TN0003900107	UIB	88 000	2 004 257	2 279 640	4,00%
TN0007720014	UNIMED	175 000	1 441 908	1 316 350	2,31%
Total actions et droits rattachés			46 740 276	48 153 794	84,39%
B-Obligations et valeurs assimilées					
Bons de trésor assimilables					
TN0008000770	BTA 09 DÉCEMBRE 2027 7.3%	2 200	1 993 200	2 034 164	3,57%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 421	2 092 894	2 399 575	4,21%
TN0008000622	BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 200	1 094 450	1 221 889	2,14%
TN0008000598	BTA 12 JANVIER 2024 6.00%	1 140	1 137 378	1 204 659	2,11%
TN0008000812	BTA 13 DÉCEMBRE 2028 7.5%	1 500	1 354 500	1 371 020	2,40%
Total Bons de trésor assimilables			7 672 422	8 231 307	14,43%
Total portefeuille-titres			54 412 698	56 385 100	98,82%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	11 089 074
Bons du trésor Assimilables	1137378
Total	12 226 452

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	10 498 923	-	9 675 695	- 823 228
Bons du trésor Assimilables	0	0	0	0
Total	10 498 923		9 675 695	- 823 228

AC 2 : DISPONIBILITES

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Amen Bank Pasteur	2 346 581	2 265 825
Ventes de titres à encaisser	0	0
Liquidation émissions/rachats	-678 787	-1 107 012
Achats de titres à régler	-906 029	-374 125
Intérêts courus sur dépôt à vue	16 117	8 917
R/S à opérer sur dépôt à vue	-3 223	-1 783
	774 659	791 821

PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	11 876	33 324
Rémunération du distributeur à payer	54 720	153 389
Rémunération du dépositaire à payer	11 254	4 499
	77 850	191 211

PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	18 078	16 614
Redevance CMF	4 758	4 458
Autres	0	0
	22 836	21 072

CP 1 : CAPITAL**Capital au 1er janvier 2023**

Montant	51 217 942
Nombre de part	2 214 083
Nombre de porteurs de parts	5 792

Souscriptions réalisées

Montant	25 951 766
Nombre de parts	1 121 860
Nombre de porteurs de parts entrant	1 081

Rachats effectués

Montant	- 25 158 264
Nombre de parts	1 087 558
Nombre de porteurs de parts sortant	1 313

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-18 492
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 359 367
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	-823 228
Résultat de l'exercice antérieur	1 594 888
Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	24 709
Régularisations des sommes non capitalisables	157 206

Capital au 31 décembre 2023

Capital au 31 décembre 2023	55 305 894
Nombre de parts	2 248 385
Nombre de porteurs de parts	5 560
Taux de rendement	6,39%

CP 2 : Sommes capitalisables

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat d'exploitation	1 629 634	1 577 985
Régularisation du résultat d'exploitation	123 546	16 914
	1 753 180	1 594 899

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT**PR 1 (a) : DIVIDENDES**

	31/12/2023	31/12/2022
Dividende SAH LILAS	156 247	94 686
Dividende PGH	0	33 958
Dividende BIAT	288 011	296 400
Dividende EURO-CYCLES	45 740	122 747
Dividende SFBT	177 600	189 475
Dividende BH BANK	0	36 716
Dividende ATTIJARI BANK	128 000	37 800
Dividende UIB	60 000	8 063
Dividende TELNET HOLDING	114 802	88 324
Dividende ONE TECH HOLDING	97 354	100 050
Dividende UNIMED	70 350	83 906
Dividende TPR	180 450	110 287
Dividende DELICE HOLDING	55 567	74 370
Dividende SOTUVER	129 797	78 822
Dividende TUNINVEST-SICAR	19 102	19 102
Dividende STAR	186 600	75 643
Dividende MPBS	36 590	30 863
Dividende TUNIS RE	36 372	25 927
Dividende SOTIPAPIER	0	80 535
Dividende SMART TUNISIE	158 848	179 928
Dividende CEREALIS	0	8 600
Dividende CITY CARS	75 000	110 000
Dividende LAND`OR	0	45 760
Dividende ASSURANCE MAGHREBI	11 966	0
	2 028 394	1 931 961

PR 1 (b) : REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêt sur BTA	407 850	404 852
	<hr/>	<hr/>
	407 850	404 852
	<hr/>	<hr/>

PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

	31/12/2023	31/12/2022
Intérêt sur dépôts à vue	37 885	38 315
	<hr/>	<hr/>
	37 885	38 315
	<hr/>	<hr/>

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations du gestionnaire	134 684	126 625
Rémunération du distributeur	619 548	582 476
Rémunération du dépositaire	17 850	17 850
	<hr/>	<hr/>
	772 082	726 952
	<hr/>	<hr/>

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2023	31/12/2022
Redevance CMF	53 861	50 646
Honoraires du commissaire aux comptes	18 078	16 617
Autres frais	475	2 928
	<hr/>	<hr/>
	72 414	70 191
	<hr/>	<hr/>

5- AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	1,100	1,073	0,882	0,506	0,78
Charges de gestion des placements	<0,343>	<0,328>	<0,321>	<0,319>	<0,310>
Revenus net des placements	0,757	0,744	0,561	0,187	0,47
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,032>	<0,032>	<0,029>	<0,029>	<0,028>
Résultat d'exploitation (1)	0,725	0,713	0,532	0,158	0,442
Régularisation du résultat d'exploitation	0,055	0,008	0,087	-0,008	0,035
Sommes capitalisable de l'exercice	0,780	0,720	0,619	0,150	0,477
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	1,049	0,130	0,082	<0,794>	<0,843>
Frais de négociation de titres	<0,008>	<0,049>	<0,041>	<0,025>	<0,015>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<0,366>	0,141	0,249	<0,007>	<0,001>
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,675	0,222	0,290	<0,826>	<0,859>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,400	0,934	0,822	0,668	0,417
Résultat non capitalisable de l'exercice	0,675	0,222	0,290	<0,826>	<0,859>
Régularisation du résultat non capitalisable	0,070	<0,077>	0,086	0,020	<0,049>
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,745	0,144	<0,375>	<0,806>	<0,907>
Distribution de dividende	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	25,378	23,853	22,988	21,994	22,649
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,43%	1,44%	1,45%	1,44%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,14%	0,13%	0,13%	0,13%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	3,26%	3,15%	2,40%	0,71%	2,06%
Actif net moyen	53 852 362	50 634 845	45 485 584	41 865 268	45 165 276

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS CEA est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT, ayant remplacé TUNISIE VALEURS à partir du 24/12/2021.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS CEA sont confiées à TUNISIE VALEURS. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS perçoit une commission de distribution de 1,15% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS CEA. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% (HT) calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.

FCP VALEURS SERENITE 2028
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos au 31 décembre 2023

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS SERENITE 2028, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 51 250 331DT, un actif net de 51 092 215DT et un résultat bénéficiaire de 1 663 458DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS SERENITE 2028, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion:

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP VALEURS SERENITE 2028 conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons

acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers:

Le gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS SERENITE 2028 qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires:

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes professionnelles publiées par l'Ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux dispositions de l'Article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé à la vérification de la conformité de la composition du fonds avec les objectifs énoncés par le prospectus d'émission et le règlement intérieur ainsi que la vérification de la valeur liquidative. Ces informations n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

Tunis, le 28 Mars 2024
Le Commissaire aux Comptes:
LEJ AUDIT
Bessem JEDDOU

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar tunisien

	Note	31/12/2023
<u>ACTIFS</u>		
PORTEFEUILLE TITRE		
ACTIONS ET DROITS RATTACHES		9 506 637
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		0
	AC1	9 506 637
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		
PLACEMENTS MONETAIRES		40 855 411
DISPONIBILITES		888 282
	AC2	41 743 694
TOTAL ACTIF		51 250 331
<u>PASSIF</u>		
OPERATEURS CREDITEURS	PA1	66 651
AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	91 465
TOTAL PASSIF		158 116
<u>ACTIF NET</u>		
CAPITAL	CP1	49 600 731
SOMMES CAPITALISABLES	CP2	1 491 483
SOMMES CAPITALISABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		1 491 483
TOTAL ACTIF NET		51 092 215
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		51 250 331

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar tunisien

	NOTE	31/12/2023
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES		0
DIVIDENDES	PR1 (a)	0
REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	PR1 (b)	0
REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 959 249
<hr/>		
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		1 959 249
<hr/>		
CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	356 231
<hr/>		
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 603 018
<hr/>		
AUTRES CHARGES	CH2	104 464
<hr/>		
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 498 554
<hr/>		
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-7 071
<hr/>		
SOMMES CAPITALISABLE DE L'EXERCICE		1 491 483
<hr/>		
REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		7 071
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		213 180
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR TITRES		-24 515
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-23 760
<hr/>		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 663 458
<hr/>		

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Exercice clos le 31 décembre 2023

Unité : Dinar tunisien

31/12/2023

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 663 458
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 498 554
VARIATION DES PLUS (OU MOINS) VALUESPOTENTIELLES SUR TITRES	213 180
PLUS (OU MOINS) VALUES REALISEES SUR CESSION TITRES	-24 515
FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-23 760
SOUSCRIPTION	50 000 000
CAPITAL	50 000 000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	0
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0
RACHAT	-571 244
CAPITAL	-595 000
REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	762
REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	-7 071
DROITS DE SORTIE	30 065
VARIATION DE L'ACTIF NET	51092 215
ACTIF NET	
DEBUT DE L'EXERCICE	0
FIN DE L'EXERCICE	51 092 215
Nombre de parts	
DEBUT DE L'EXERCICE	0
FIN DE L'EXERCICE	9 881
VALEUR LIQUIDATIVE	5 170,753
TAUX DE RENDEMENT	3,42%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DU FONDS :

FCP VALEURS SERENITE 2028 est un fonds commun de placement de type Capitalisation et de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes SERENITE 2028 (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du SERENITE 2028. Il a reçu l'agrément du CMF le 28 juin 2022 avec pour principal objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE ont été désignées distributeurs exclusif des titres du FCP VALEURSSERENITE 2028.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable tunisien et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

Les états financiers comportent :

- Le bilan;
- L'état de résultat;
- L'état de variation de l'actif net;
- Les notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.

Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

NOTE 3 : NOTES AU BILAN ET A L'ETAT DE RESULTAT

AC 1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>		<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif net</u>
TN0001800457	BIAT	10 675	961 015	978 300	1,91%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	678 768	1 415 955	1 340 567	2,62%
TN0007620016	MPBS	221 453	1 040 258	1 186 988	2,32%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	60 915	508 710	539 098	1,06%
TN0007610017	SAH LILAS	175 111	1 526 854	1 398 612	2,74%
	SAH LILAS DA 2023-1/35	245 000	61 319	147 000	0,29%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	14 282	213 323	236 181	0,46%
TN0006060016	STAR	19 405	3 318 440	3 428 864	6,71%
TN0007270010	TPR	50 580	247 583	251 029	0,49%
Total actions et droits rattachés			9 293 458	9 506 637	18,61%
Total portefeuille-titres			9 293 458	9 506 637	18,61%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	
	13 675 674
Total	13 675 674

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Prix de Cession</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	4 382 216	4 357 701	-24 515
Total	4 382 216	4 357 701	-24 515

AC 2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

AC 2-1 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève représente dans sa totalité des placements en pensions livrées. Il se détaille comme suit :

Désignation	Taux	Banque	Date de Jouissance	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif Net
Créances sur opérations de pensions livrées				39 999 859	40 855 411	79,96%
Prise en pension 42645 BTA 8,80% 09/2032 92J-16/01/24	10	BNA	16/10/2023	39 999 859	40 855 411	79,96%

AC 2-2 : DISPONIBILITES

31/12/2023

BIAT	888 282
Total	888 282

PA 1 : OPERATEURS CREDITEURS

31/12/2023

Rémunération du gestionnaire à payer	17 944
Rémunération du distributeur à payer	43 579
Rémunération du dépositaire à payer	5 127
	66 651

PA 2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

31/12/2023

Redevance CMF	4 308
Honoraires du commissaire aux comptes	16 704
RS à payer	6 411
Autres	64 043
	91 465

CP 1 : CAPITAL**Capital au 18/07/2023**

Montant	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0

Souscriptions réalisées

Montant	50 000 000
Nombre de parts	10 000
Nombre de porteurs de parts entrant	339

Rachats effectués

Montant	- 595 000
Nombre de parts	119
Nombre de porteurs de parts sortant	5

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	-23 760
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	213 180
Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	-24 515
Régularisations des sommes non capitalisables	762
Droit de sortie	30 065

Capital au 31 décembre 2023

	49 600 731
Nombre de parts	9881
Nombre de porteurs de parts	334
Taux de rendement	3,42%

CP 2 : Sommes capitalisables

	31/12/2023
Résultat d'exploitation	1 498 554
Régularisation du résultat d'exploitation	-7 071
	1 491 483

4- NOTES SUR L'ETATS DE RESULTAT**PR 2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	31/12/2023
Intérêt sur Certificat de dépôt	103 719
Intérêt sur dépôts à vue	999 978
Intérêt sur prises en pension livrées	855 553
	1 959 249

CH 1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	31/12/2023
Rémunérations du gestionnaire	95 908
Rémunération du dépositaire	27 402
Rémunération du distributeur	232 920
	356 231

CH 2 : AUTRES CHARGES

	31/12/2023
Honoraires du commissaire aux comptes	16 704
Redevance CMF	23 025
Autres frais (frais bancaires)	98
Autres charges	64 636
	104 464

5- AUTRES INFORMATIONS

a- Données par part

	31/12/2023
Revenus des placements	198,284
Charges de gestion des placements	- 36,052
Revenus net des placements	162,232
Autres produits	-
Autres charges	- 10,572
Résultat d'exploitation (1)	151,660
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,716
Sommes capitalisable de l'exercice	150,945
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	21,575
Frais de négociation de titres	-2,405
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-2,481
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	16,689
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	168,349
Droits de sortie	3,043
Résultat non capitalisable de l'exercice	19,732
Régularisation du résultat non capitalisable	0,077
Sommes non capitalisables de l'exercice	19,809
<i>Valeur liquidative</i>	5 170,753
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,71%
Autres charges / actif net moyen	0,21%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,96%
Actif net moyen	50 323 483

b. Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS SERENITE 2028 est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT a pour mission, notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA et actions de sociétés cotées, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En rémunération des services de gestion, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS SERENITE 2028 sont confiées à TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE. En rémunération de ces services, TUNISIE VALEURS et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoivent une commission de distribution de 0,85% (HT) l'an calculée sur la base de l'actif net.

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS SERENITE 2028. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de parts sortant.

En contrepartie de ses services, la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE perçoit annuellement une rémunération de 0,1% (HT) calculée sur la base de l'actif net.

Le calcul de ces frais de gestion, de distribution et de dépositaire se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP.

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Karim DEROUICHE.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>43 800 648</u>	<u>41 544 492</u>
Obligations et valeurs assimilées		41 051 020	38 519 938
Titres OPCVM		2 749 628	3 024 554
Placements monétaires et disponibilités		<u>17 777 538</u>	<u>21 521 312</u>
Placements monétaires	5	12 974 901	10 012 314
Disponibilités		4 802 637	11 508 998
Créances d'exploitation	6	<u>648 704</u>	<u>69 093</u>
TOTAL ACTIF		<u>62 226 890</u>	<u>63 134 897</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	141 767	136 258
Autres créditeurs divers	8	1 731 704	5 548
TOTAL PASSIF		<u>1 873 471</u>	<u>141 806</u>
ACTIF NET			
Capital	9	56 470 731	60 272 819
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		239	211
Sommes distribuables de l'exercice		3 882 449	2 720 061
ACTIF NET		<u>60 353 419</u>	<u>62 993 091</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>62 226 890</u>	<u>63 134 897</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 723 970	2 244 490
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 605 923	2 210 132
Revenus des titres OPCVM		118 047	34 358
Revenus des placements monétaires	11	695 113	186 821
Revenus des prises en pension	12	1 563 573	697 335
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 982 656	3 128 646
Intérêts des mises en pensions		-	0
Charges de gestion des placements	13	(585 205)	(515 995)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 397 451	2 612 651
Autres charges	14	(124 808)	(81 132)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 272 643	2 531 519
Régularisation du résultat d'exploitation		(390 194)	188 542
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 882 449	2 720 061
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		390 194	(188 542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(51 644)	(825 086)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		167 951	1 090 653
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 388 950	2 797 086

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>4 388 950</u>	<u>2 797 086</u>
Résultat d'exploitation	4 272 643	2 531 519
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(51 644)	(825 086)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	167 951	1 090 653
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(2 400 272)</u>	<u>(2 140 356)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(4 628 350)</u>	<u>2 938 093</u>
Souscriptions		
- Capital	301 820 953	181 687 202
- Régularisation des sommes non distribuables	(8 026)	469 655
- Régularisation des sommes distribuables	14 365 833	6 668 902
Rachats		
- Capital	(305 696 293)	(178 959 057)
- Régularisation des sommes non distribuables	(35 029)	(447 149)
- Régularisation des sommes distribuables	(15 075 788)	(6 481 460)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(2 639 672)</u>	<u>3 594 823</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	62 993 091	59 398 268
En fin de l'exercice	60 353 419	62 993 091
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	586 843	560 153
En fin de l'exercice	549 111	586 843
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>109,911</u>	<u>107,342</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>6,71%</u>	<u>4,83%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 mars 2002 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 Décembre 2001.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 43.800.648 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
-	<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		39 656 608	41 051 020	68,02%
	Obligation de sociétés		16 372 308	16 874 524	27,96%
	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	50 000	5 000 000	5 070 400	8,40%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	196	16 340	16 842	0,03%
TN0003600574	ATB SUB 2009 B1	5 000	50 000	51 412	0,09%
TN0003600582	ATB SUB 2009 B2	10 000	399 914	411 611	0,68%
TN0004700704	ATL 2017/1 CAT CTF 7.8%	7 500	150 000	157 470	0,26%
TN0004700720	ATL 2017-2 C 7.95%	5 000	200 000	210 600	0,35%
TN0004700712	ATL SUB2017 TF 7.9%	15 000	300 000	303 984	0,50%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9	13 500	1 350 000	1 373 782	2,28%
TN0001901065	BH SUB 2018-1 CC 8%	10 000	1 000 000	1 044 768	1,73%
TN0001901073	BH SUB 2019-1 C A TF 10%	15 000	302 108	318 713	0,53%
TN0001300607	BTE 2010 CB TF 5.85%	16 500	577 500	585 328	0,97%
TN0001300623	BTE 2011 B TF 6.25%	31 000	1 395 000	1 457 298	2,41%
TN0002601011	EO STB 2008/1	6 500	260 000	273 125	0,45%
TN0007310360	HL 2017-01 CAT B 7.85% .	500	10 000	10 559	0,02%
TN0007310410	HL 2017-2 7.85% B TF	1 500	30 000	30 901	0,05%
TN0007310444	HL 2017-3 8.25% B TF	2 500	100 000	106 148	0,18%
TN0007310493	HL 2018-2 TV TMM+3.5% A	15 000	306 042	323 927	0,54%
TN0007310535	HL 2020-2 TF 10.6% 5 ANS	19 000	762 356	770 480	1,28%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 690	213 048	226 300	0,37%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 131 566	3,53%
TN0002601029	STB 2008/2	40 000	500 000	522 592	0,87%
TNR0O99VZUY8	TL 2022-02 TV TMM+2.75%	10 000	800 000	813 520	1,35%
TN0002101939	TL SUB 2016 TF 7.85%	2 500	50 000	52 626	0,09%
TN0003900263	UIB 2011/1 TF 6.3% B	15 000	600 000	610 572	1,01%

	Emprunts national		16 675 000	17 059 502	28,27%
TN0008000515	EMP NAT 2014/CAT/C/2	10 000	125 000	128 384	0,21%
TNIZ090I5G66	EMP NAT T-3 2022 -C TMM+2.40%	120 000	12 000 000	12 286 192	20,36%
TN0LAJZU8LX6	EMP NAT T-3 2023 -C TMM+1.95%	36 500	3 650 000	3 736 466	6,19%
TNVFSFLG1FH4	EMP NAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	9 000	900 000	908 460	1,51%
	Bons du trésor assimilables		6 609 300	7 116 994	11,79%
TN0008000622	BTA 10 ANS 6.3% MARS 2026	2 000	1 910 800	2 055 728	3,41%
TN0008000606	BTA 12 ANS 6.7% AVRIL 2028	5 000	4 698 500	5 061 266	8,39%
	Titres OPCVM		2 555 794	2 749 628	4,56%
TNKJ23DMA3N1	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	8 450	926 883	987 298	1,64%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	7 000	991 853	996 128	1,65%
TNOHKLD2UJQ7	FINA O SICAV	489	50 051	65 462	0,11%
TN0004200937	GO SICAV	2 923	300 087	407 031	0,67%
TN0003100617	PLACEMENT OBLIGATAIRE	1 366	144 605	147 807	0,24%
TN0003600418	SANADETT SICAV	1 297	142 315	145 902	0,24%
	TOTAL		42 212 402	43 800 648	72,57%
	Pourcentage par rapport au total actifs				70,39%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	39 897 985	1 174 653	471 854	41 544 492	1 090 653
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	8 143 422			8 143 422	
Emprunt national	9 445 000			9 445 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	24 757 942			24 757 942	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	-9 169 822			-9 169 822	759
Emprunt national	-5 920 000			-5 920 000	
Bons du trésor assimilables	-			-	-
Titres OPCVM	-24 942 125			-24 942 125	167 192
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Bons du trésor assimilables			39 098	39 098	
Titres OPCVM			-90 742	-90 742	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		-6 617		-6 617	
Soldes au 31 décembre 2023	42 212 402	1 168 036	420 210	43 800 648	167 951

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 12.974.901 se détaillant comme suit :

Code ISIN			Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% actif net
TNL6B2X2DH41	<u>Certificats de dépôt</u>		1 853 078	1 892 957	3,14%
	Certificat de dépôt BTL au 12-09-2024 (au taux de 10,40%)	350 jours	1 853 078	1 892 957	3,14%
	<u>Comptes à terme</u>		5 510 000	5 674 249	9,40%
	Placement BTL au 19/08/2024 (au TMM)	360 jours	260 000	265 877	0,44%
	Placement BTL au 21/11/2024 (au TMM)	363 jours	150 000	150 995	0,25%
	Placement BTL au 16/02/2024 (au TMM)	365 jours	100 000	105 596	0,17%
	Placement BH au 07/03/2024 (au taux fixe 11,2%)	190 jours	5 000 000	5 151 781	8,54%

Créances sur opérations de pensions livrées		5 398 432	5 407 695	8,96%
Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10,10%)	60 jours	2 000 000	2 003 914	3,32%
Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10,05%)	7 jours	399 286	399 935	0,66%
Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10,10%)	59 jours	2 000 000	2 003 355	3,32%
Pension livrée TSB au 02/01/2023 (au taux de 10,05%)	6 jours	999 146	1 000 491	1,66%
TOTAL		12 761 510	12 974 901	21,50%
Pourcentage par rapport au total des actifs				20,55%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 648.704 , contre un solde de D : 69.093, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	29 833	55 567
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 001	8 000
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées ⁽¹⁾	200 000	200 000
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM ⁽¹⁾	-200 000	-200 000
Billet de trésorerie AETECH échu et non payé ⁽²⁾	1 400 000	-
Remboursement de la première tranche par MAC SA ⁽²⁾	-800 000	-
Intérêts à recevoir sur billet de trésorerie AETECH échu et non payé ⁽²⁾	7 344	-
Autres débiteurs	5 526	5 526
Total	<u>648 704</u>	<u>69 093</u>

- (1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1^{er} octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.
Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 13.333 actions et 6.667 actions pour la FIDELITY OBLIGATIONS SICAV.
Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.
La FIDELITY OBLIGATIONS SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 200 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.
Une dépréciation intégrale a été constatée en 2020.
- (2) Billet de trésorerie émis par la société AETECH et échu le 10 juillet 2023. MAC SA s'est engagé à payer la SICAV l'intégralité du montant en deux tranches. La première tranche a été décaissée pour un montant de 800 KDT le 06 novembre 2023.
L'encours figurant correspond au reliquat soit 600 KDT dû le 20 juin 2024.
Les intérêts à recevoir seront décomptés sur le montant restant dû du billet de trésorerie et à partir de la date d'échéance de première tranche soit le 6 novembre 2023, au taux nominal de 10% l'an.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 141.767, contre D : 136.258, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	141 767	136 258
	<hr/> 141 767	<hr/> 136 258

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 1.731.704, contre D : 5.548, au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	5 317	5 548
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	1 726 387	-
	<hr/> 1 731 704	<hr/> 5 548

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	60 272 819
Nombre de titres	586 843
Nombre d'actionnaires	1 558

Souscriptions réalisées

Montant	301 820 953
Nombre de titres émis	2 938 660
Nombre d'actionnaires nouveaux	86

Rachats effectués

Montant	(305 696 293)
Nombre de titres rachetés	(2 976 392)
Nombre d'actionnaires sortants	(194)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 644)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	167 951
Régularisation des sommes non distribuables	(43 055)

Capital au 31-12-2023

Montant	56 470 731
Nombre de titres	549 111
Nombre d'actionnaires	1 450

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 2.723.970, contre D : 2.244.490 au 31 décembre 2022 se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 122 775</u>	<u>866 800</u>
-		
- Intérêts	1 122 775	866 800
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 483 148</u>	<u>1 343 332</u>
-		
- Intérêts des BTA et emprunt national	1 483 148	1 343 332
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>118 047</u>	<u>34 358</u>
-		
- Dividendes	118 047	34 358
TOTAL	2 723 970	2 244 490

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à D : 695.113, contre D : 186.821 au 31 décembre 2022, se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des billets de trésorerie	103 338	116 319
Intérêts des comptes à terme	442 092	18 583
Intérêts des dépôts à vue	57 341	44 836
Intérêts des certificats de dépôt	92 342	7 083
TOTAL	695 113	186 821

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 585.205, contre D : 515.995 au 31/12/2022, et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Rémunération de gestionnaire	585 205	515 995
TOTAL	585 205	515 995

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 124.808, contre D : 81.132 au 31/12/2022, et se détaillent ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Redevance du CMF	65 569	57 815
Services bancaires et assimilés	334	293
Commission sur pensions livrées (*)	58 505	22 824
Autres	400	200
TOTAL	124 808	81 132

(*) Commissions relatives à des opérations de pensions livrées calculées conformément à l'avis de Tunisie Clearing N°09/2021 du 11 janvier 2021.

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	9,074	5,331	6,954	6,013	7,718
Charges de gestion des placements	(1,066)	(0,879)	(1,324)	(1,102)	(1,351)
Intérêts des mises en pensions	0,000	0,000	(0,017)	0,000	(0,003)
Revenus net des placements	8,008	4,452	5,613	4,911	6,364
Autres charges	(0,227)	(0,138)	(0,211)	(0,131)	(0,152)
Contribution conjoncturelle	-	-	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	7,781	4,314	5,401	4,780	6,212
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,711)	0,321	(1,579)	(0,695)	(1,887)
Sommes distribuables de l'exercice	7,070	4,635	3,823	4,086	4,325
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0,094)	(1,406)	1,101	0,091	0,379
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,306	1,859	(0,598)	0,169	(0,149)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,212	0,453	0,504	0,260	0,230
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	7,993	4,766	5,905	5,041	6,442
Résultat non distribuable de l'exercice	0,212	0,453	0,504	0,260	0,230
Régularisation du résultat non distribuable	(0,078)	0,038	(0,154)	(0,038)	(0,060)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,133	0,491	0,350	0,223	0,170
Distribution de dividendes	4,635	3,823	4,085	4,325	4,274
Valeur liquidative	109,911	107,342	106,039	105,952	105,968

Ratios de gestion des placements

Charges / actif net moyen	0,98%	0,82%	1,25%	1,04%	1,28%
Autres charges / actif net moyen	0,21%	0,13%	0,20%	0,12%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,51%	4,34%	3,61%	3,86%	4,09%

14.2. Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la "FIDELITY OBLIGATIONS SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,75% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK », assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA, AMEN BANK et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK et QNB TUNISIA sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY OBLIGATIONS SICAV», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 62.226.890, un actif net de D : 60.353.419 et un bénéfice de D : 4.388.950.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY OBLIGATIONS SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- Nous attirons l'attention sur la note 6 des états financiers, qui décrit le traitement opéré au titre des obligations émises en 2016 par la société SERVICOM qui connaît des difficultés financières. La Sicav a procédé au reclassement de la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à D : 200.000, parmi les créances d'exploitation. Aussi, elle a suspendu la constatation des intérêts et a enregistré une dépréciation intégrale du principal.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport

de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 30 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUCHE

FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 12.764.745, un actif net de D : 12.721.124 et un bénéfice de D : 780.546.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence

significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 Mars 2024

Le commissaire aux comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	8 183 303,992	7 419 883,336
Obligations et valeurs assimilées		7 547 108,297	6 800 937,506
Titres des Organismes de Placement Collectif		636 195,695	618 945,830
Placements monétaires et disponibilités		4 574 088,616	6 838 080,058
Placements monétaires	5	4 574 088,616	6 838 080,058
Créances d'exploitation	6	7 352,759	6 305,655
TOTAL ACTIF		12 764 745,367	14 264 269,049
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	35 167,525	30 793,065
Autres créditeurs divers	8	8 453,493	11 731,145
TOTAL PASSIF		43 621,018	42 524,210
ACTIF NET			
Capital	9	12 044 940,084	13 455 163,410
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		676 184,265	766 581,429
ACTIF NET		12 721 124,349	14 221 744,839
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 764 745,367	14 264 269,049

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	462 090,228	357 146,367
Dividendes		2 509,248	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		459 580,980	357 146,367
Revenus des placements monétaires	11	53 327,959	55 108,062
Revenus des prises en pension	12	348 766,884	543 668,104
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		864 185,071	955 922,533
Charges de gestion des placements	13	(137 253,869)	(150 394,355)
REVENU NET DES PLACEMENTS		726 931,202	805 528,178
Autres charges	14	(35 030,610)	(36 290,172)
RESULTAT D'EXPLOITATION		691 900,592	769 238,006
Régularisation du résultat d'exploitation		(15 716,327)	(2 656,577)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		676 184,265	766 581,429
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 716,327	2 656,577
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre:		57 307,304	35 405,665
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		31 337,972	3 632,574
RESULTAT DE L'EXERCICE		780 545,868	808 276,245

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le</i> <i>31/12/2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	780 545,868	808 276,245
Résultat d'exploitation	691 900,592	769 238,006
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 307,304	35 405,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 337,972	3 632,574
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(2 281 166,358)	(358 292,895)
Souscriptions		
- Capital	8 716 226,001	17 310 510,393
- Régularisation des sommes non distribuables	(171 392,858)	957 490,325
- Régularisation des sommes distribuables	354 876,108	507 910,228
Rachats		
- Capital	(10 859 966,800)	(17 648 291,277)
- Régularisation des sommes non distribuables	49 683,626	(975 345,759)
- Régularisation des sommes distribuables	(370 592,435)	(510 566,805)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 500 620,490)	449 983,350
ACTIF NET		
En début de l'exercice	14 221 744,839	13 771 761,489
En fin de l'exercice	12 721 124,349	14 221 744,839
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	134 015	137 571
En fin de l'exercice	112 663	134 015
VALEUR LIQUIDATIVE	112,913	106,121
TAUX DE RENDEMENT	6,40%	6,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » initialement dénommé « FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient deux lignes de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1^{er} Janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le

cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 8.183.303,992 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		-	7 234 815,142	7 547 108,297	59,33%
Obligations de sociétés		-	2 070 000,000	2 160 440,902	16,98%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	40 000,000	40 313,661	0,32%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 TF	5 000	500 000,000	507 359,563	3,99%
TN0002102150	Tunisie Leasing et Factoring 2021-1 TF	4 000	240 000,000	253 281,049	1,99%
TNZSBU7F6WY7	Tunisie Leasing et Factoring SUB 2021 TF	1 500	90 000,000	91 253,115	0,72%
TNODT4SXV9P9	BIAT SUB 2022-1 C	5 000	500 000,000	521 200,000	4,10%
TNYJL6N2AEP6	Tunisie Leasing et Factoring 2022-1 TF	2 500	200 000,000	211 247,213	1,66%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A TF 10,5%	5 000	500 000,000	535 786,301	4,21%
Emprunt National		-	3 000 000,000	3 070 246,448	24,14%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt National 2021 T3 CAT B TF	5 000	500 000,000	504 327,869	3,96%
TN0008000838	Emprunt National 2021 T1 CAT B	15 000	1 500 000,000	1 552 511,475	12,20%
TNRGVSC8DE36	Emprunt National 2022 T3 CAT B TF	5 000	500 000,000	510 729,508	4,01%
TNBII1MJCEF3	Emprunt National 2023 T4 CAT B TX	5 000	500 000,000	502 677,596	3,95%
Bons du trésor assimilables		-	2 164 815,142	2 316 420,947	18,21%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	350	317 650,000	337 916,495	2,66%
TN0008000796	BTA 7.5% JANVIER 2028	580	529 805,142	569 049,837	4,47%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	1 200	1 171 560,000	1 255 093,568	9,87%
TN0008000366	BTA 6% 10 AVRIL 2024	150	145 800,000	154 361,047	1,21%
Titres des Organismes de Placement Collectif		-	561 188,046	636 195,695	5,00%
Titres des OPCVM					
TN9LYNLKMSY6	Sicav Patrimoine Obligataire	1 890	275 286,060	306 130,860	2,41%
TNT3NVORPU09	FCP BNA Capitalisation	1 405	235 883,682	280 099,395	2,20%
TN0006830012	SICAV AXIS TRESORERIE	448	50 018,304	49 965,440	0,39%
TOTAL			7 796 003,188	8 183 303,992	64,33%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					64,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	7 098 558,020	258 305,625	63 019,691	7 419 883,336	-
Acquisitions de l'exercice					
Obligations	500 000,000			500 000,000	
Titres OPCVM	822 036,269			822 036,269	
Emprunt national	500 000,000			500 000,000	
Remboursement et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(180 000,000)			(180 000,000)	-
Bons du Trésor assimilables	(109 614,858)			(109 614,858)	171,948
Titres OPCVM	(834 976,243)			(834 976,243)	31 166,024
Variation des plus (ou moins) values latentes			57 307,304	57 307,304	
Variations des intérêts courus		8 668,184		8 668,184	
Soldes au 31 décembre 2023	7 796 003,188	266 973,809	120 326,995	8 183 303,992	31 337,972

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 4.574.088,616, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
	Dépôts à vue	-	174 071,950	175 820,334	1,38%
	AMEN BANK		174 071,950	175 820,334	1,38%
	Pensions livrées	-	1 200 000,000	1 201 940,000	9,45%
	Pension Livrée BTL 7,50% au 15/01/2024 pour 20 jours	-	1 200 000,000	1 201 940,000	9,45%
	Comptes à Terme	-	1 200 000,000	1 201 040,482	9,44%
	Amen Bank (au taux de 9,89% / durée = 90J / échéance 27/03/2024)		1 200 000,000	1 201 040,482	9,44%

	Certificats de dépôt	-	1 993 591,704	1 995 287,800	15,68%
		-			
TNFUGURA7E16	TSB (au taux de 9,99% / durée = 20J / échéance 16/01/2024)	1 000	995 584,506	996 683,804	7,83%
TNN9LADSKQK4	Amen Bank (au taux de 8,99% / durée = 10J / échéance 08/01/2024)	1 000	998 007,198	998 603,996	7,85%
	TOTAL		4 567 663,654	4 574 088,616	35,96%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs			35,83%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2023 un solde de D : 7.352,759 contre un solde de D : 6.305,655 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Débiteurs divers	7 352,759	6 305,655
Total	<u>7 352,759</u>	<u>6 305,655</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 35.167,525 contre D : 30.793,065 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	30 530,644	26 156,144
Rémunération du dépositaire	4 636,881	4 636,921
Total	<u>35 167,525</u>	<u>30 793,065</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 8.453,493 contre D : 11.731,145 au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	6 682,928	4 081,810
Redevance du CMF	903,523	990,887
Créditeurs divers	867,042	6 658,448
Total	<u>8 453,493</u>	<u>11 731,145</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	13 455 163,410
Nombre de parts	134 015
Nombre de copropriétaires	57

Souscriptions réalisées

Montant	8 716 226,001
Nombre de parts émises	86 815
Nombre de copropriétaires nouveaux	26

Rachats effectués

Montant	(10 859 966,800)
Nombre de parts rachetées	(108 167)
Nombre de copropriétaires sortants	(11)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	57 307,304
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 337,972
Régularisation des sommes non distribuables	426,699
Résultat incorporé à la V.L	766 581,429
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(122 135,931)

Capital au 31-12-2023

Montant	12 044 940,084
Nombre de parts	112 663
Nombre de copropriétaires	72

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 462.090,228 contre D : 357.146,367 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	157 080,381	128 909,130
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
-		
- intérêts (BTA et emprunt national)	302 500,599	228 237,237
<u>Dividendes</u>		
-		
-des titres OPCVM	2 509,248	-
TOTAL	462 090,228	357 146,367

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 53.327,959 contre D : 55.108,062 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	7 507,925	10 094,413
Intérêts des comptes à terme	29 170,279	3 001,907
Intérêts des bons du trésor à court terme	503,830	60,526
Intérêts des certificats de dépôts	16 145,925	41 951,216
TOTAL	53 327,959	55 108,062

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 348.766,884 contre D : 543.668,104 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	348 766,884	543 668,104
TOTAL	348 766,884	543 668,104

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 137.253,869 contre D : 150.394,355 au 31/12/2022 se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	119 403,909	132 548,017
Rémunération du dépositaire	17 849,960	17 846,338
Total	<u>137 253,869</u>	<u>150 394,355</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2023 à D : 35.030,610 contre D : 36.290,172 au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance CMF	12 589,747	13 875,815
Honoraires commissaire aux comptes	13 757,368	6 396,723
Services bancaires	2 961,648	6 305,499
Commissions sur pensions livrées	5 488,247	8 031,494
Impôt et taxes	233,600	115,400
Autres	-	1 565,241
Total	<u>35 030,610</u>	<u>36 290,172</u>

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	7,671	7,133	9,141	0,746	4,097
Charges de gestion des placements	(1,218)	(1,122)	(1,469)	(0,545)	(7,712)
Revenus net des placements	6,452	6,011	7,672	0,201	(3,615)
Autres charges	(0,311)	(0,271)	(0,274)	(0,167)	(2,031)
Résultat d'exploitation (1)	6,141	5,740	7,398	0,034	(5,646)
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,139)	(0,020)	(2,280)	(3,685)	(0,135)
Sommes distribuables de l'exercice	6,002	5,720	5,118	(3,651)	(5,781)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,509	0,264	0,183	(0,062)	2,922
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,278	0,027	0,305	0,606	(3,010)
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	(0,031)	(0,065)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,787	0,291	0,488	0,513	(0,153)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	6,928	6,031	7,886	0,547	(5,799)
Résultat non distribuable de l'exercice	0,787	0,291	0,488	0,513	(0,153)
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,003	(0,039)	(6,098)	(0,261)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,791	0,294	0,448	(5,585)	(0,414)
Valeur liquidative	112,913	106,121	100,107	94,540	103,777
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,11%	1,09%	1,51%	0,55%	7,22%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,26%	0,28%	0,17%	1,90%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,48%	5,55%	5,26%	(3,68%)	(5,41%)

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 dinars HT et un maximum de 15.000 dinars HT par an.